

Répartition de la valeur ajoutée et financement de l'économie dans une bifurcation sociale-écologique

Patrice Grevet

Plan

Introduction

1. L'EBE dans un nouveau type de validation ex ante des activités

1.1. Un nouveau type de validation ex ante des activités

1.2. La place de l'EBE changé qualitativement

2. Pour une échelle sociale-écologique des salaires nets

2.1. Les raisons de réduire les inégalités salariales

2.2. Une simulation chiffrée de la réduction des inégalités salariales

3. Les fonds collectifs personnels

3.1. À l'intersection entre anthroponomie et économie

3.2. De premières indications sur le développement d'une contradiction majeure

3.3. L'exemple du système de santé

Conclusion : engager une lutte d'idées résolue pour un "carré réalisable"

Introduction

Les catégories populaires rencontrent aujourd'hui de graves difficultés quant à leurs moyens quotidiens d'existence. L'inflation en cours les accentue alors que les dividendes versés aux actionnaires et les rachats d'actions qui font monter les cours de celles-ci atteignent des niveaux records. Des mesures immédiates sont nécessaires pour les salaires, les pensions, les indemnités de chômage, pour assurer une garantie d'autonomie, pour un départ à la retraite répondant aux besoins populaires. Les services publics de la santé, de l'éducation, de la culture, de la petite enfance, du soutien aux personnes âgées ont des besoins urgents de financement supplémentaire et de même pour le logement. Simultanément, protéger la population des effets de la crise écologique et s'attaquer aux racines de celle-ci nécessitent que les entreprises et les collectivités publiques engagent d'importantes dépenses de conversion et de développement des capacités humaines professionnelles, de recherche fondamentale et appliquée, d'investissements matériels.

Cet article vise à situer les mesures précédentes dans la perspective d'une répartition de la valeur ajoutée participant durablement à une bifurcation progressiste. Il concerne le financement de l'économie pris au sens

synthétique des dépenses et des moyens monétaires de les couvrir. Il part d'un article de Sylvain Billot qui, en 2022, a fait ressortir les tendances de la répartition de la valeur ajoutée dans les sociétés non financières depuis les années 1950. La part des salaires, avec une moyenne de 69 %, est assez stable du début des années 1950 au début des années 1970, la progression des salaires réels se faisant au même rythme que les importants gains de productivité. Du début des années 1970 au début des années 1980, les rapports de force permettent aux salaires réels de continuer à progresser dans le contexte de gains de productivité ralentis et de forte inflation. Le partage de la valeur ajoutée se déforme au profit des travailleurs pour atteindre un pic de 74 %. Le taux de profit des capitalistes baisse fortement. Dans les années 1980, le partage de la valeur ajoutée change au bénéfice des capitalistes avec la désindexation des salaires sur les prix et les politiques d'austérité. La part des salaires directs et socialisés chute de 10 points entre 1983 et 1989 et atteint 64 %. Depuis le début des années 1990, la part des salaires est relativement stable autour de 65 %, soit 4 points en dessous de celle des années 1950 et 1960. Le contexte est marqué par de faibles gains de productivité, une croissance ralentie, un chômage de masse, des rapports de force défavorables aux salariés. Sylvain Billot en tire la conclusion placée en titre de

son article *“Partage de la valeur ajoutée : il est temps de faire les poches au grand patronat !”*.

Comment faut-il orienter la “vidange” des poches du grand patronat ? Et au-delà, quelles seraient les grandes caractéristiques durables du financement de l'économie dans une bifurcation sociale-écologique ? Pour contribuer à la réponse à ces questions, cet article considère trois types d'utilisation de la valeur ajoutée produite en entreprise : l'EBE – excédent brut d'exploitation -transformé qualitativement (première partie), le salaire net (deuxième partie), les contributions aux “fonds collectifs personnels” (troisième partie). La notion de “fonds collectifs personnels” vise à mettre en lumière des tendances à la socialisation des moyens de la vie humaine qui ont fortement progressé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle est proposée aussi pour analyser les antagonismes actuels entre des besoins croissants marqués par des valeurs de solidarité et d'égalité des êtres humains et les exigences du capital dans le contexte de crise de la productivité. Elle comporte trois composantes distinctes explicitées au début de la troisième partie.

Du point de vue du financement de l'économie, cet article est partiel, mais bâti sur la recherche de cohérence avec des éléments non traités ici : les besoins d'investissements publics considérables pour l'eau, le réaménagement de l'espace, les transformations urbaines protégeant des bulles de chaleur, la fin de la libre circulation des capitaux, la sortie de la dette publique des griffes des marchés financiers, la contribution d'un nouveau circuit du Trésor aux investissements écologiques, l'augmentation des impôts sur les hauts revenus et la fortune, etc. Dès les débuts d'une bifurcation sociale-écologique, les éléments abordés ici ou non auront à participer aux moyens de surmonter avec succès *l'épreuve de la balance des paiements* (une explicitation dans le point 1.1.a).

Les changements proposés ci-après supposent des conditions culturelles, politiques et tenant aux actions collectives organisées qui ne sont pas réunies à ce jour. Rien n'est assuré à l'avance, mais ces conditions pourraient mûrir lors d'une “guerre écologique” entre solidarité et solutions inégalitaires-autoritaires. Dans cette perspective, il s'agirait dès maintenant d'engager une lutte d'idées résolue pour les changements en cause et de trouver par essai-erreur les voies d'une telle lutte. La conclusion en propose une esquisse d'esquisse à discuter. Cet article essaye ainsi de contribuer au débat démocratique sur le financement de l'économie en

mettant l'accent sur la nécessité de changements majeurs au sein à la fois de l'État et des entreprises. Le manque d'imagination serait mortifère...

Un financement social-écologique de l'économie commencerait par une importante augmentation des bas et bas-moyens salaires, par exemple avec un relèvement du Smic net de 25 %, une répercussion positive dégressive pour environ 62 % des salariés et la stabilité du 63^e au 97^e centile. Pour des raisons écologiques et de cohérence avec le sens à redonner au travail dans une profonde réorganisation de celui-ci (Coutrot et Perez 2022), cette augmentation serait couverte en totalité ou au moins très largement par la réduction des salaires des 98^e et 99^e centiles. L'hypothèse d'une couverture complète est présentée dans la seconde partie. Elle est à conforter ou modifier grâce à des données dont je n'ai pas disposé, à savoir les masses salariales par tranche de salaires nets en ajoutant les attributions de stock-options qui ne sont pas incluses dans la notion de salaire mise en œuvre par l'Insee (*INSEE Première* n°1908 et *Base Tous salariés – Guide utilisateur* dans ses derniers millésimes). Pour la clarté du débat démocratique sur le partage de la valeur ajoutée, je propose que nous demandions la publication de ces informations qui ne touchent en rien au secret statistique. En tout cas, le présent article propose une direction sociale-écologique concernant les salaires nets. Le mouvement dans une telle direction implique de profondes modifications des rapports de prix entre les entreprises en raison de grandes différences dans leurs structures de salaires. Ces modifications et d'autres mesures réglementaires qui s'avèreraient nécessaires devraient faire partie du débat démocratique sur les salaires en interaction avec les négociations sociales.

La "vidange" des poches du grand patronat aurait deux destinations privilégiées avec à chaque fois présence bien sûr non exclusive des fonds collectifs personnels. La première concernerait les dépenses de constitution, d'entretien, de développement des capacités humaines professionnelles face aux changements écologiques à promouvoir et dans les cycles de vie des personnes ainsi que les dépenses sociales-écologiques de recherche appliquée et d'investissements matériels. L'augmentation des financements à ces destinations irait de pair avec des changements institutionnels : formation professionnelle sortie complètement du marché et donc constituée en service public, Sécurité sociale professionnelle, coopérations nouvelles entre ces deux institutions et les

entreprises engagées dans le bouleversement écologique de leur production, avec des garanties strictes quant aux droits des individus sur le choix d'une formation et à la mise à l'écart des pressions du capital. L'ensemble des propositions du *Plan n°13 de l'Avenir en Commun* "Qualifications et savoirs utiles à la bifurcation écologique" ([Ici](#)) serait repris en ajoutant des coopérations avec les entreprises sorties des règles du capital et qui transformeraient leurs processus de production et leur organisation du travail. Une très grande importance tiendrait donc à la place dominante prise par des entreprises sociales-écologiques telles que définies dans la première partie.

La seconde part privilégiée irait vers les services publics personnels de la santé, de l'éducation, de la petite enfance, de l'accueil des personnes âgées, vers la recherche scientifique publique et la culture, vers le logement.

La première partie de ce texte porte donc sur le changement qualitatif de l'EBE dans un nouveau type de validation *ex ante* des activités. La seconde propose une échelle sociale-écologique des salaires nets. La troisième s'attache aux fonds collectifs personnels.

1. L'EBE dans un nouveau type de validation ex ante des activités

Dans ce texte, je m'appuie très largement sur un article antérieur (Grevet 2022) en envisageant de façon plus souple le champ d'application d'un nouveau type de validation *ex ante* des activités. Par hypothèse ce nouveau type s'appliquerait dans un ensemble d'entreprises suffisamment vaste pour donner une orientation sociale-écologique dominante à l'économie. Les traits des entreprises entrant dans cet ensemble pourraient différer selon leur taille. Ils pourraient aussi différer selon leur statut de façon à encourager les véritables coopératives, véritables pour faire la différence avec une coopérative comme Maïsadour qui est gérée de façon capitaliste. L'hypothèse envisage donc un modèle d'entreprise sociale-écologique, les caractéristiques présentées ci-après correspondant par convention aux grandes entreprises et aux entreprises de type intermédiaire au sens de l'Insee. Ces caractéristiques pourraient être allégées en fonction de la taille des autres entreprises.

Le premier point de cette partie explicite la proposition d'un nouveau type de validation *ex ante* des activités. Le second point ajoute des éléments à propos de l'EBE.

1.1. Un nouveau type de validation ex ante des activités

En renvoyant pour plus de précisions à l'article de 2022 cité, voici une présentation résumée de cinq éléments justifiant la proposition d'un nouveau type de validation *ex ante* des activités :

a) Une bifurcation à la hauteur des crises présentes et à venir nécessite que la gestion et le financement d'un vaste ensemble d'entreprises sortent des buts du capital. J'ajoute aux raisons données dans l'article de 2022, la nécessité de surmonter avec succès *l'épreuve de la balance des paiements* qui se présenterait dès les débuts d'une bifurcation sociale-écologique. Surmonter avec succès cette épreuve suppose bien sûr le contrôle des mouvements de capitaux, l'engagement d'un protectionnisme solidaire, mais aussi la contribution très active des entreprises. Il s'agit d'éviter de reproduire, dans des conditions radicalement différentes, l'équivalent de la terrible année 1938 (Fœssel 2019, Vigreux 2016, Margairaz 1991). Les événements de 1938 sont advenus, entre autres facteurs, à partir des faiblesses du programme économique du Front Populaire ne permettant pas de surmonter l'épreuve en cause.

b) La bifurcation est à situer vis-à-vis de l'opposition entre validation ex post et ex ante des activités (Harribey 2021).

- Dans une économie marchande, les unités de production sont séparées les unes des autres et séparées des unités de consommation. Elles ne sont pas coordonnées *ex ante*, c'est-à-dire avant que les activités de production ne soient effectuées. Et pourtant ces activités doivent nécessairement être coordonnées en vérifiant que leurs produits répondent effectivement à une demande et à certaines normes d'efficacité. Cette validation se fait *ex post* par la vente contre argent. Elle s'accompagne d'une pré-validation par les prêts bancaires.

- Si tout ce qui est marchand est monétaire, la réciproque n'est pas vraie. L'éducation ou la santé, donnent lieu à des activités pour une bonne part non marchandes. La coordination s'effectue *ex ante*, avant que l'activité ne s'opère, par décisions politiques et administratives. Les flux monétaires jouent cependant un rôle de premier plan. De l'argent circule pour payer les salaires des personnels, les fournitures matérielles, les bâtiments. Il reflète des articulations entre non-marchand et marchand et donne une mesure des coûts.

- La préparation des décisions économiques, le suivi de leur mise en œuvre, la correction des effets indésirés relèveraient de façon dominante de processus démocratiques multi-niveaux, avec notamment un très grand rôle de la planification écologique telle que dessinée par le *livret thématique et le plan* du programme de *L'union populaire* de février-mars 2022. C'est dans ce cadre qu'interviendraient les rapports entre une entreprise sociale-écologique et un vaste pôle bancaire socialisé.

c) Le pôle bancaire socialisé se définirait par trois éléments conjoint

- Le caractère public sans présence de capital privé.
- Une gestion associant les représentants de l'État national, des collectivités locales, des syndicats de salariés et d'employeurs, des associations environnementales et de consommateurs.
- Une orientation par des objectifs sociaux et écologiques.

d) La définition des critères et des programmes d'activité d'une entreprise sociale-écologique grande, intermédiaire, coopérative serait le fait de ses organes internes de décision démocratiques. Ensuite, il reviendrait à une des institutions du pôle bancaire socialisé de valider les critères et programmes présentés par l'entreprise. Elle le ferait en assurant les financements nécessaires par crédits remboursables à taux zéro avec adjonction de frais bancaires de gestion. Le principe du taux zéro est cohérent avec l'objectif de rompre avec le productivisme puisqu'il émancipe de pressions à la "croissance" indépendamment de son contenu. Face à un refus d'une institution du pôle bancaire socialisé, après discussions poussées, un arbitrage serait effectué par des Conseils régionaux du financement ou un Conseil national pour les plus grandes entreprises. Ces Conseils comporteraient des représentants des salariés, d'associations d'entreprises, des collectivités territoriales, de l'État, d'organisations citoyennes. Le Conseil à la planification écologique y serait partie prenante. Les pouvoirs publics disposeraient de droits d'intervention

e) L'hypothèse n'est pas celle d'une "planification intégrale" des entreprises grandes et intermédiaires, planification intégrale qui serait justifiée par la puissance actuelle des possibilités de calcul et par le constat d'une planification détaillée au sein de très grandes firmes comme Amazon. Or, cette dernière reste en permanence branchée sur le marché et en tire

régulièrement des informations intégrées dans sa planification. La perspective n'est pas de supprimer tous les marchés, mais de réduire fortement leur champ d'action et de refondre ceux demeurants utiles et sur lesquels les entreprises continueraient à acheter et vendre leurs productions. Des marchés restreints et remodelés seraient utiles à la souplesse dans de nombreux secteurs, à la liberté des individus dans le choix de leurs consommations, à l'information sur leurs préférences sous réserve d'un encadrement strict de la publicité. Dans une entreprise sociale-écologique, ils participeraient de façon subordonnée à la coordination des activités en indiquant une "post-validation" prise en compte dans le cycle suivant de validation. C'est à partir de ces cinq points que je situe la place à donner à un EBE qualitativement changé.

1.2. La place de l'EBE changé qualitativement

Il est usuel d'indiquer que l'EBE mesure le profit tiré de l'activité courante de l'entreprise. Il est employé actuellement pour verser des dividendes aux actionnaires, rembourser avec intérêt des prêts de type capitaliste et financer une accumulation du capital orientée par le critère de la valeur actionnariale. Le langage habituel connotant le terme "profit" à une réalité capitaliste est justifié.

L'excédent brut d'exploitation soustrait à la propriété capitaliste dans une entreprise sociale-écologique deviendrait, comme déjà indiqué, un élément de post-validation, c'est-à-dire de constat des résultats obtenus sur le marché à la fin d'un cycle de production. Ce constat constituerait une composante partielle des informations utiles pour la validation ex ante au début du cycle suivant. Il jouerait ainsi parmi les divers éléments non monétaires et monétaires des résultats.

L'EBE servirait d'abord au remboursement des prêts venus du pôle public bancaire. Il servirait de façon très souple, mais minoritaire, au financement de nouveaux investissements en complément d'une part majoritaire de nouveaux prêts. Il passerait ainsi dans une entreprise sociale-écologique du statut de profit capitaliste à celui d'excédent largement socialisé via les remboursements à une institution du pôle bancaire public. Celui-ci assurerait ensuite par de nouveaux prêts la nécessaire circulation de l'excédent entre les différentes entreprises pour leurs objectifs sociaux-écologiques. L'EBE ne serait donc plus un objectif essentiel, mais un élément inclus dans un ensemble de critères de gestion et de financement des entreprises sociales-écologiques.

À titre de simple illustration provisoire, voici un ensemble de critères qui pourraient être choisis au cas par cas par l'entreprise grande, intermédiaire, coopérative :

- besoins auxquels l'entreprise répond avec référence à ceux reconnus dans la planification ;
- nombre des emplois, structure par qualification, niveaux et écarts de rémunération, durée du travail, organisation et qualité du travail, dépenses de formation ;
- répartition de la valeur ajoutée entre salaires, dépenses de formation, contributions aux fonds collectifs socialisés et EBE ;
- utilisation de l'EBE à titre principal croissant pour rembourser les prêts venus du pôle bancaire socialisé et pour l'autofinancement ;
- utilisation de l'EBE à titre secondaire décroissant pour rembourser avec intérêt des prêts antérieurs de type capitaliste et payer des dividendes en fonction des compromis provisoires qu'il y aurait à passer ;
- investissements, ratio valeur ajoutée/capital fixe, productivité apparente du travail ;
- émissions de gaz à effets de serre dont le bilan serait à certifier par un organisme public agréé ;
- consommations des matières les plus importantes dans l'activité (sources d'énergie, eau, métaux rares ou le devenant, ressources "biosourcées"...) ;
- respect de la biodiversité ;
- élimination des pollutions ;
- plan de financement avec au centre le besoin en nouveaux crédits bancaires à taux zéro.

Nota : de l'EBE, il serait possible de dériver en annexe de la séquence des comptes nationaux ce qui pourrait être qualifié de "surplus d'entreprise" ou "surplus produit en entreprise". Le qualificatif "d'entreprise" ferait la distinction avec le surplus de Paul Baran et Paul Sweezy 1968 qui se situe à l'échelle de la société. Ce surplus serait mesuré en déduisant de l'EBE des impôts fictifs sur celui-ci, impôts calculés au taux légal de l'impôt sur les bénéfices. Ces impôts sont fictifs, car les impôts réels s'appliquent à un bénéfice imposable déterminé par le code général des impôts en ajoutant au résultat d'exploitation stricto sensu le solde d'opérations exceptionnelles (cessions d'actifs) et les revenus de la propriété.

2. Pour une échelle sociale-écologique des salaires nets

Concernant le salaire net, la proposition est de le considérer des points de vue de la justice sociale, de la lutte vitale contre le productivisme et le consumérisme, de la valorisation de la qualité du travail et d'une émancipation de celui-ci prenant sa place dans des transformations écologiques de la production. Un premier point de cette partie mentionne les raisons de réduire les inégalités salariales. À titre illustratif, ne préjugant pas des processus réels de fixation des salaires, un second point présente une simulation chiffrée d'une réduction des inégalités salariales.

2.1. Les raisons de réduire les inégalités salariales

La réduction massive des inégalités de revenu et de patrimoine en général doit viser la justice et la démocratie face aux pouvoirs exorbitants que de très grandes fortunes donnent et au retour en force de l'héritage (Frémeaux 2018, Mirlicourtois 2023). La probabilité pour les détenteurs de hauts revenus du travail d'appartenir aux 1 % les plus riches en patrimoine a diminué entre 1970 et 2012 (Garbinti et Goupille-Lebret 2019). La réduction des inégalités demande des mesures fiscales générales, par exemple pour casser les dynasties patrimoniales (*Intérêt Général* n°11, 2021). Mais cette réduction concerne aussi les inégalités salariales qui se forment dans l'entreprise et qui jouent un rôle systémique. À cet égard, une distinction s'impose entre la rémunération de l'immense majorité des salariés et celle de dirigeants d'entreprise qui, sous l'étiquette salaires, perçoivent une rémunération qui relève en fait du profit capitaliste et dont l'explosion tient à leur gestion pour la valeur actionnariale. Les statistiques disponibles ne sont pas construites en ces termes, mais pour donner des repères, en 2021 dans le secteur privé, 90 % des salaires mensuels nets en équivalent temps plein sont inférieurs à 4 010 € et 1 % gagnent plus de 9 602 euros s'accaparant de l'ordre de 8 % de la masse salariale nette (*Insee Première* n° 1938). Les positions de classe sont différenciées dans le décile supérieur des salaires nets. Je laisse ouverte l'interrogation sur les alliances sociales en cause et sur leurs changements possibles. Voici cinq raisons de réduire les inégalités salariales :

a) La crise écologique vient de la rentabilisation et de l'accumulation du capital.

Les modalités et les montants très élevés des rémunérations de salariés dirigeants d'entreprise, y compris les distributions de stock-options (Durant

2003), les intéressent étroitement à la poursuite de cette rentabilisation-accumulation (Boyer 2005, Delépine 2021, Proxinvest 2022, Oxfam 2023)

b) Nombre de recherches mettent à juste titre l'accent sur la crise du travail et de son sens

Notamment Coutrot 2018, Ughetto 2018, Linhart 2021, Clot et alii 2021, Dejours 2021, Coutrot et Perez 2022, Monteil 2023. Cette crise du travail vient des formes actuelles de pression sur les salariés aux fins du profit capitaliste et de leur imitation dans le secteur public. Pour que le travail ait pleinement un sens valorisant le lien entre conscience professionnelle et conscience écologique (Clot et alii 2021), les mesures à prendre portent en premier lieu sur l'organisation du travail. Elles comportent aussi la reconnaissance symbolique et matérielle du travail assurée par un salaire permettant au moins l'accès à un niveau de vie décent. Le principe de décence vaut aussi pour un plafond de salaire

c) Pour protéger les gens des développements à venir de la crise écologique et chercher à en sortir, de profonds changements sont nécessaires dans les façons de produire, dans les qualifications professionnelles, les emplois et les conditions de travail. La proposition est d'organiser ces changements vers le haut dans une sécurité sociale professionnelle assurant une mobilité positive et des garanties sur les salaires. Il s'agirait de tendre vers un développement général des capacités humaines et une promotion de la coopération entre les salariés en partant de la reconnaissance matérielle et symbolique du travail. Une réduction de la hiérarchie des rémunérations associée à celle des tâches en serait une composante importante

d) S'il faut "plus de liens et moins de biens", la qualité des services interpersonnels est essentielle. Elle suppose d'assurer la reconnaissance des qualifications déjà acquises et le développement des formations d'actifs professionnalisés payés correctement, sans pressions au "rendement" telle la réduction des temps de prestation aux personnes. En raison du caractère fortement féminisé des métiers dans les services interpersonnels, le lien est ici très fort avec les luttes pour une forte hausse des bas salaires perçus par les femmes (Carbonnier et Morel 2018, Lapeyre et alii 2021, Devetter et Valentin 2021, Clot 2021)

e) Il existe un lien étroit entre l'ensemble des inégalités et la crise écologique (Chancel 2021). De plus, le bouleversement culturel impliqué par une rupture avec le consumérisme est inconcevable sans une réduction massive des inégalités de revenus. Un accord

ne peut se construire dans la société sur ce bouleversement sans la justice et la mise en cause des consommations ostentatoires des titulaires des revenus les plus hauts. Ceux-ci ont une empreinte carbone élevée et ils génèrent des effets d'imitation même si c'est à des échelles réduites.

2.2. Une simulation chiffrée de la réduction des inégalités salariales

Pierre Concialdi 2022 s'est attaché depuis longtemps à publier des budgets de référence qui évaluent le coût du panier de biens et services nécessaire pour accéder à un niveau de vie minimum décent. Pour le premier semestre 2022, il estime ces budgets à 1 634 € par mois pour une personne et 3 744 € pour un couple avec deux enfants. En mai et juin 2022, le Smic net mensuel était de 1 302,64 €. En prenant le cas d'une personne seule, l'obtention alors du minimum décent selon l'évaluation de P. Concialdi aurait nécessité une hausse du Smic d'environ 25 %.

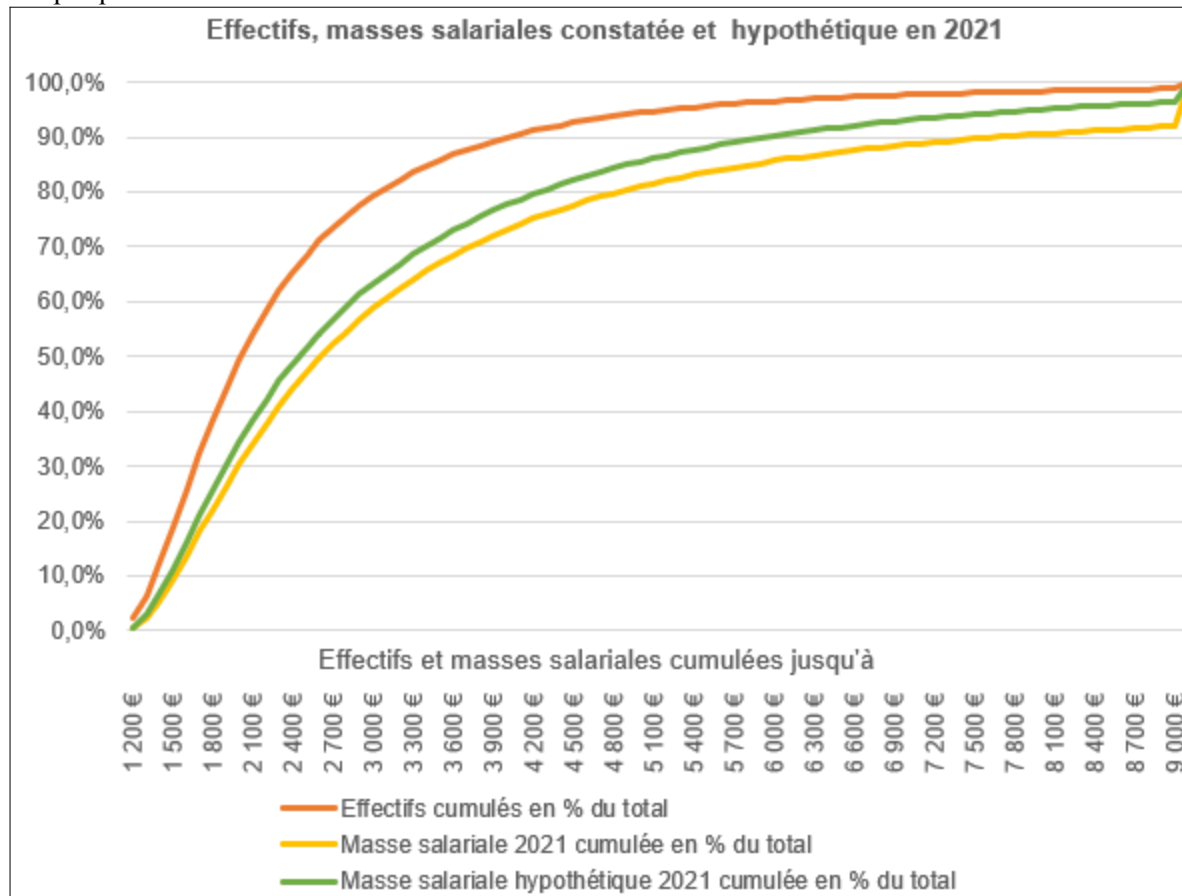
Pour tenter une simulation approximative d'une réduction des inégalités salariales, je suis parti de la publication *Insee Première* n°1938 du 16/02/2023 sur les salaires dans le secteur privé en 2021. Une difficulté majeure tient à l'absence de l'information dans ce document sur les masses salariales par tranche de salaire, en particulier pour les tranches extrêmes moins de 1 200 € et 9 000 € ou plus. J'ai essayé de dépasser cette difficulté en prenant des "hypothèses héroïques" mais qui m'ont paru vraisemblables (annexe 1) pour obtenir des ordres de grandeur. Il est très souhaitable d'arriver à des résultats plus assurés en disposant des informations sur les masses salariales par tranche de salaires (cf. supra dans l'introduction).

Avec les incertitudes déjà mentionnées plus celles tenant à la Covid-21, la simulation indique qu'il est possible d'augmenter le Smic net de 25 %, une répercussion positive dégressive pour environ 62 % des salariés et la stabilité du 63^e au 97^e centile, en compensant le coût par des économies sur les 98^e et 99^e centiles à des fins d'abord écologiques. Le Smic mensuel net est de 1 353,07 € depuis le 1^{er} janvier 2023. Une hausse de 25 % et une indexation sur la hausse des prix depuis la même date l'aurait porté en avril 2023 à 1 753 €. Une échelle de 1 à 5 se serait traduite alors par un plafond de 8 765 €. La répercussion positive pour la majorité des salariés jouerait jusqu'à un salaire proche de 2 500 €. Le graphique suivant (voir l'annexe 1 pour les données de ce graphique) donne une illustration de ce résultat. Il fait apparaître la concentration des

effectifs dans les tranches inférieures des salaires (courbe rouge), d'où une médiane plus basse que la moyenne. La courbe jaune représente la masse salariale

cumulée en % du total par niveau de salaire. La courbe verte correspond à une correction écologique partielle des inégalités salariales (hausse du Smic de 25 %...).

Graphique 1



3. Les fonds collectifs personnels

Un premier point de cette partie explicite la notion de "fonds collectifs personnels" en la situant entre anthroponomie et économie. Le second donne de premières indications sur le développement d'une contradiction majeure entre le capital et les besoins de fonds collectifs personnels. Le troisième prend l'exemple du système de santé pour illustrer le développement de cette contradiction et la proposition de fonds collectifs personnels plus élevés.

3.1. À l'intersection entre anthroponomie et économie

Les fonds collectifs personnels définis ici regroupent trois composantes distinctes et devant le rester, les dépenses de formation effectuées en entreprise, les financements publics de services personnels non marchands et enfin les fonds

communs et publics de revenu monétaire hors salaire.

La logique de leur regroupement se situe à l'intersection entre anthroponomie et économie. L'anthroponomie traite des rapports sociaux qui structurent la génération et régénération des êtres humains. Daniel Bertaux a effectué à ce sujet des recherches très fructueuses avec, dans un ouvrage de 1977, un sous-titre "*Pour une critique de l'anthroponomie politique*" faisant écho à la "*Critique de l'économie politique*" de Marx. Il est possible, comme Daniel Bertaux jusqu'à son texte de 2014 sur le care, de parler de la production de la vie ou de la production des gens eux-mêmes. Robert Boyer de son côté s'intéresse à "*un modèle de développement* « anthropogénétique » *fondé sur la production de l'homme par le travail humain*" (Boyer 2020 p. 14 et antérieurement Boyer 2015) sans pour l'instant être en mesure de proposer des institutions favorables à un tel modèle (Boyer

16/03/2023 avec le point d'interrogation dans le titre et le contenu de l'ouvrage). Afin d'éviter les risques de confusion avec la production matérielle et les services de celle-ci comme le commerce, je suivrai Paul Boccara 2017 et Jean Lojkin 2018 qui préfèrent parler de « génération et régénération des êtres humains », ou en abrégé pour ma part de "génération des humains". À noter que le terme "anthropogénèse" qui serait possible est déjà utilisé pour désigner l'apparition de l'espèce humaine par différence avec les autres espèces animales. Bien que ce ne soit pas au même degré, cet usage déjà existant me semble affecter l'adjectif anthropogénétique proposé par Robert Boyer.

Les rapports sociaux de génération des humains sont très divers. Pour reprendre Bertaux 2014 à propos du *care* (terme anglais désignant le soin en un sens très extensif), ils vont des rapports familiaux-domestiques au rapport marchand simple (baby-sitter, aide à domicile...), à l'entreprise capitaliste (maison de retraite...), à l'institution publique (crèche publique, maison de retraite de statut public), ou encore à l'association sans but lucratif, voire aux relations d'échanges de services non marchands entre voisin·e·s ou ami·e·s. Les recherches féministes ont mis en lumière l'importance du travail féminin de *care* non rémunéré, sa relation avec l'exploitation capitaliste des salariés, le développement contemporain du travail féminin de *care* salarié très mal rémunéré, le rôle des migrations (Razavi 2007, Razavi et Staab 2012).

Comme déjà indiqué en introduction, la notion de fonds collectifs personnels qualifie avec ce dernier adjectif des financements d'actions directes sur les caractéristiques des personnes, leur génération et régénération. Elle vise à mettre en lumière des tendances à la socialisation des moyens de la vie humaine et les antagonismes aujourd'hui entre des besoins croissants marqués par des valeurs de solidarité et d'égalité des êtres humains et les exigences du capital dans le contexte de crise de la productivité. Cela vaut avec des points communs et des spécificités pour chacune des trois composantes des fonds collectifs personnels :

a) La première composante concerne les dépenses de l'entreprise pour la formation des salariés. Depuis le 1er janvier 2019, Les obligations légales s'appliquant ont été modifiées (voir l'annexe 2). Malheureusement, nous ne

disposons pas à ce jour de données statistiques récentes. Selon une publication de 2022, la Dares indique qu'en 2018 les dépenses des entreprises au titre de la formation professionnelle continue étaient en moyenne de 3,0 % de la masse salariale en allant de 2,0 % dans les entreprises de 10 à 49 salariés à 4,0 % dans les entreprises de 2000 salariés ou plus. Par ailleurs, le Cereq 2020, dans une étude comparative sur la formation en Europe allant jusqu'en 2015, notait qu'en France "*un recours à la formation tournée, dans les faits, vers l'adaptation au poste*". Il y a toute raison de penser que les dépenses actuelles des entreprises pour la formation professionnelle des salariés sont très en-deçà des besoins d'une recomposition écologique des façons de produire

b) La deuxième composante des fonds collectifs personnels retenue ici correspond aux financements publics de services non marchands personnels (santé, éducation, formation professionnelle, culture, services à la petite enfance et aux personnes âgées). Comme pour la première composante, les services en cause sont caractérisés par de fortes interactions entre acteurs-professionnels et acteurs-usagers. Ils doivent selon notre point de vue favoriser au maximum possible le développement autonome des acteurs-usagers. L'analyse de ces services inclut leur organisation interne et leurs rapports avec les autres secteurs de l'économie, notamment avec les modes de gestion des entreprises. Les financements publics des services personnels non marchands concernent des activités hors du champ direct du capital. Ce dernier est très présent dans les achats de biens et services des secteurs en cause à l'exemple des médicaments. Mais aujourd'hui il y a beaucoup plus. Le rationnement des financements publics à visée personnelle favorise un développement rapide du capital dans les services personnels de santé (cliniques, biologie et imagerie médicales), d'éducation, de la petite enfance et de l'hébergement des personnes âgées. Le capital que je qualifierai d'anthroponomique étend sa sphère. Les effets d'inefficacité sociale et d'accroissement des inégalités sont considérables. Une dimension majeure de l'actuelle lutte des classes se joue là.

c) La troisième composante relève de fonds communs et publics de revenu monétaire hors salaire. Elle est constituée par des fonds communs de retraite, d'assurance chômage, d'une sécurité

sociale professionnelle à constituer et des financements publics des prestations familiales et aides au logement. Elle apporte des revenus monétaires autres que le salaire pour financer la génération des humains au sein des ménages. Cette génération s'opère par "auto-génération", achat de biens et de services plus ou moins marchands, échanges non marchands dans la famille, avec les voisins et amis. Les politiques actuelles de régression des revenus monétaires hors salaire tiennent à la volonté du capital et de l'État de renforcer pour la grande majorité de la population la prééminence du salaire conditionné par l'exploitation capitaliste immédiate. L'utilisation de leurs revenus par les ménages (toutes sources confondues) est contrainte notamment par la hausse du coût du logement et orientée de façon croissante et très inégalitaire vers l'achat de services tenus par le capital anthropomique.

La notion de fonds collectifs personnels n'apparaît pas telle quelle dans la comptabilité privée ni dans la comptabilité nationale. Mais il est possible de la définir à partir de postes de celles-ci. Sauf pour les dépenses de formation "quasi volontaires" des entreprises les contributions aux fonds collectifs personnels correspondent aux cotisations sociales plus la part des impôts qui va *in fine* à ces fonds collectifs. Compte tenu du principe de l'universalité budgétaire en finance publique, c'est-à-dire que sauf exception l'ensemble des recettes finance l'ensemble des dépenses, la contribution des entreprises aux fonds collectifs personnels ne peut pas constituer un poste comptable des entreprises. Par contre, elle peut être estimée à partir de la ventilation fonctionnelle des dépenses des administrations publiques (*Insee Résultats* 01/03/2023). La part des

impôts qui va aux services généraux des APU (Administrations publiques), à leurs fonctions régaliennes, aux affaires économiques, à la protection de l'environnement doit aussi être prise en compte avec soin. Concernant les dépenses de formation "quasi volontaires" des entreprises, actuellement celles-ci sont comptées comme des consommations intermédiaires en étant malheureusement mélangées à d'autres éléments (*Ici*). Il serait important de corriger cette lacune.

3.2. De premières indications sur le développement d'une contradiction majeure

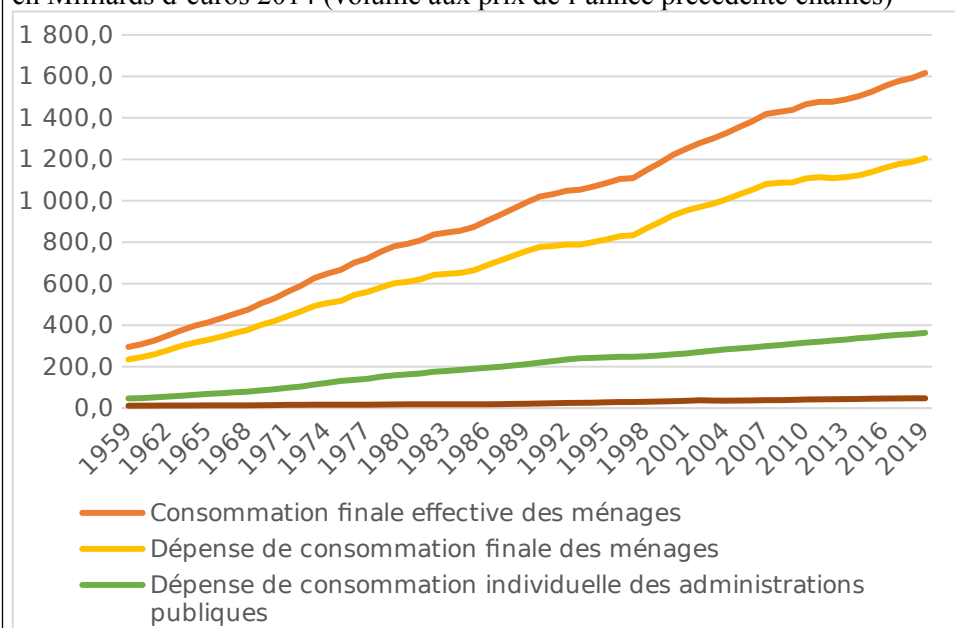
Voici de premières indications sur la contradiction majeure qui se développe entre capital et besoins de fonds collectifs personnels.

a) La consommation effective des ménages et ses financeurs depuis 1959

La comptabilité nationale présente des données sur "la consommation effective des ménages". Cette consommation inclut tous les biens et les services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM (*Insee Première* n°1356) donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages. Les dépenses de consommation individuelle des administrations publiques concernent par ordre décroissant en 2021 la santé, l'éducation, l'action sociale, le logement (*Insee Première* n°1908).

Graphique 2

La consommation finale effective des ménages et ses composantes 1959-2019 en Milliards d'euros 2014 (volume aux prix de l'année précédente chaînés)

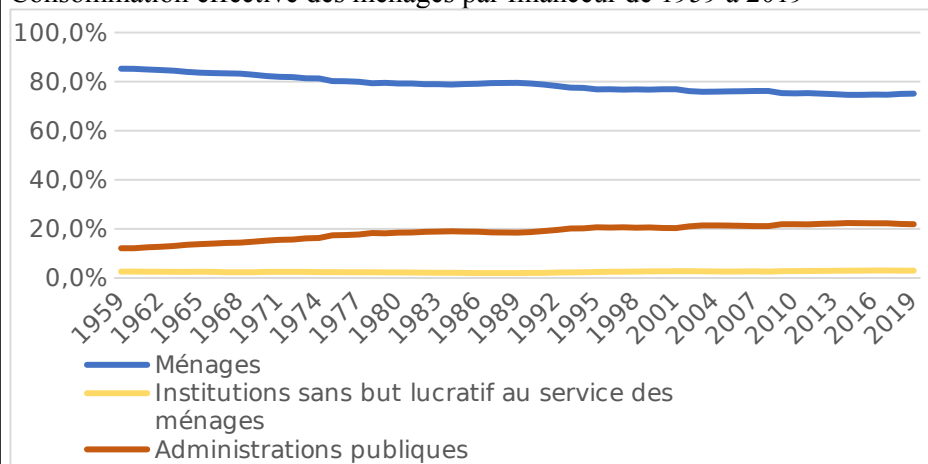


Graphique dessiné à partir de : Insee. 29/05/2020, *Consommation des ménages en 2019*

https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4494154/t_2202.xls

Graphique 3

Consommation effective des ménages par financeur de 1959 à 2019



Pourcentages calculés à partir des valeurs à prix courants. Source : Insee. 29/05/2020, *Consommation des ménages en 2019* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4494154?sommaire=4494218>

L'apport des administrations publiques à la consommation effective des ménages passe de 12,1 % en 1959 à 19,4 % en 1984, elle se tasse légèrement jusqu'en 1990, puis croît jusque 22,4 % en 2014 et 2015, elle se tasse à nouveau pour atteindre 21,9 % en 2019 (graphique 3). Cette dernière stagnation me semble manifester la contradiction entre des besoins de financement public qui, comme antérieurement,

croissent et des restrictions décidées par les pouvoirs exécutifs et législatifs. La crise de la Covid a affecté ces tendances. En 2020, la dépense de consommation finale des ménages chute en volume de 6,7 %, elle rebondit de 5,2 % en 2021 restant en moyenne sur l'année en deçà de sa tendance d'avant-crise. L'apport des administrations publiques à la consommation effective des ménages qui comprend notamment les tests et les

vaccins contre la Covid-19 passe à 23,4 %. Face à la crise sanitaire, il y a une poussée de la part socialisée de la consommation. Il faut attendre pour savoir si elle sera complètement effacée par la reprise des tendances antérieures.

Aux données précédentes, s'ajoutent des indications venues de comptes satellites de la comptabilité nationale. Ces comptes présentent un ensemble d'informations établies dans une optique "fonctionnelle" avec une base méthodologique commune. Ils dégagent pour chaque fonction un agrégat de dépense nationale analysée suivant trois points de vue, les activités et les produits, les financements et les bénéficiaires. Les champs de ces comptes peuvent être redondants, d'où des précautions à prendre dans l'agrégation éventuelle de diverses dépenses nationales (Vanoli 2002).

b) La dépense de protection sociale

La protection sociale désigne des dispositifs visant à protéger les individus isolément ou regroupés en ménages vis-à-vis de "risques" tels la maladie, le chômage, l'accident, qui accroissent leurs besoins et / ou entraînent une perte momentanée ou durable de leur revenu professionnel. La dépense de protection sociale rapportée au PIB est très faible jusqu'à la Seconde

guerre mondiale (Grevet 1976). Elle augmente fortement ensuite du fait de la création de la Sécurité Sociale à la Libération, de sa généralisation progressive, de la création en 1958 de l'assurance chômage, de l'extension à l'ensemble des salariés en 1972 des régimes complémentaires de retraite, de dispositions incluant les non-salariés (Delorme et André 1983, Fonteneau et alii 1988, Barbier, Zemmour, Theret, 2021).

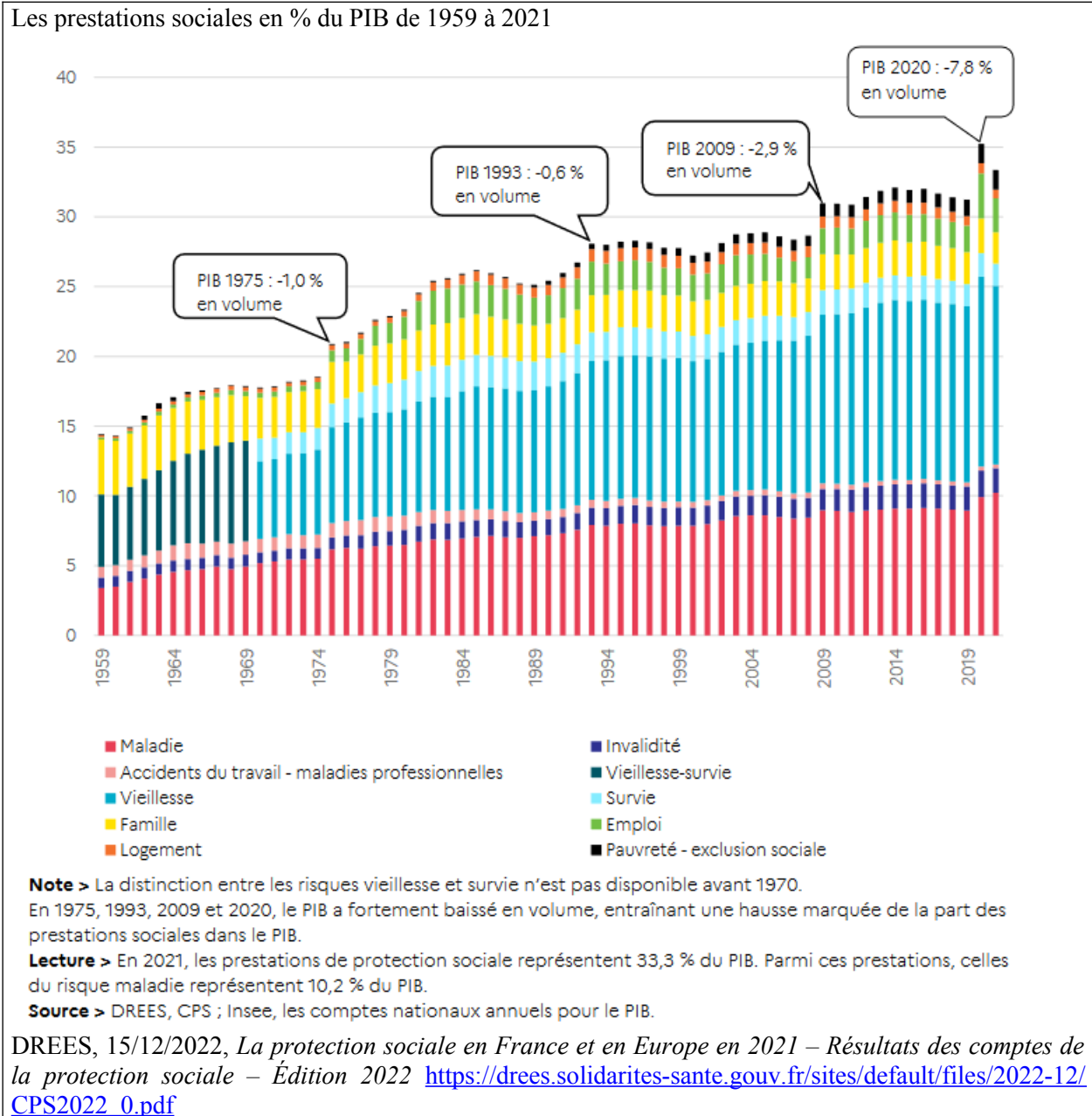
Le rapport avec le PIB tend à se stabiliser après 1968 et jusqu'en 1973. Puis un saut s'opère, la forte croissance des prestations ne ralentissant que très faiblement alors que celle du PIB chute. L'équilibre des comptes des régimes généraux de Sécurité sociale est assuré alors par le relèvement depuis 1973 des taux de cotisations sociales employeurs et salariés. Le contraste est fort avec le tournant de l'année 1983.

En 1982, le Conseil national du patronat français lance "la bataille des charges" au nom de la compétitivité des entreprises et de la "dynamique vertueuse du marché". Cette offensive réussit et le gouvernement Mauroy engage un quasi gel des taux de cotisations employeurs alors que les taux employé continuent à croître (tableau 1).

Évolutions des taux de prélèvements sociaux sous plafond de la Sécurité sociale et au niveau du salaire minimum					
	1950	1983	1993	2012	2020
Taux de cotisations employés et CSG sous-plafond	6 %	14 %	20 %	22 %	22 %
Taux de cotisations employeur sous plafond (hors exonération)	27 %	40 %	39 %	42 %	36 %
Taux de cotisations employeurs au salaire minimum (y compris exonérations)	27 %	40 %	36 %	16 %	5 %

Tableau établi par Barbier, Zemmour, Theret, 2021, p. 30. Sources : Insee et législation sociale

Graphique 4



Le graphique 4 illustre les évolutions des prestations sociales en % du PIB depuis 1959. La croissance est nette jusqu'en 1985, puis une régression suivie d'un saut en 1993 alors que le PIB recule. De 1993 à 2008, la tendance est à la stagnation. Après la crise de 2008, le rapport passe au-dessus de 30% du PIB. Sa croissance est ensuite contenue, le ralentissement s'accroissant à partir du début des années 2010.

Un nouveau bond intervient dans la crise de la Covid en 2020, une redescente s'opère en 2021 tout en se situant au-dessus du niveau 2009-2019. Aujourd'hui la régression menace, car l'objectif gouvernemental est de réduire durablement le rapport des dépenses de

protection sociale au PIB d'où la réforme de l'assurance chômage en 2021, celle qu'il veut en 2023 imposer pour les retraites et la pénurie de financement public des dépenses de maladie après la Covid.

3.3. L'exemple du système de santé

Nota : de riches travaux ont été publiés par des spécialistes du système de santé. En les utilisant ici je me borne à en résumer quelques aspects saillants du point de vue de cet article. Quatre publications sont particulièrement utilisées ci-après, Philippe Batifoulier, Nicolas Da Silva, Jean-Paul Domin, 2018, Pierre-André Juven, Frédéric Pierru, Fanny Vincent, 2019, Pr

André Grimaldi et Frédéric Pierru (dir), 2020, Philippe Batifoulier et Nicolas Da Silva (dir), 2022.

Le système de santé est exemplaire du développement de la contradiction entre besoins de fonds collectifs personnels et capital. Des progrès considérables s'opèrent en allant de la création de la Sécurité sociale (1945-1946) aux années 1980. Ensuite se mélangent des facteurs poussant à la poursuite de progrès et des politiques obsédées par la recherche du freinage des dépenses publiques de santé pour favoriser la rentabilité et l'accumulation du capital en général. Ces politiques agissent en connivence avec le capital engagé dans la production des biens de santé et de façon croissante des services personnels. Elles soutiennent des alliés du côté des complémentaires de santé et s'imaginent trouver des solutions dans les *numerus clausus* de formation des médecins, et, à l'hôpital public, dans la suppression de lits, la standardisation bureaucratique et des incitations marchandes. Ces "solutions" se révèlent contre-éfficaces et débouchent sur la crise actuelle du système de santé. Ce résumé est explicité ci-après.

De puissants facteurs poussent après la Seconde Guerre mondiale à la croissance des besoins de santé et à leur reconnaissance. Il s'agit d'abord des rapports de force dans la société, les idées, la vie politique, qui aboutissent en France à la création de la Sécurité sociale en 1945, à sa mise en place effective à partir de 1946 impulsée par les représentants des travailleurs. Les représentants élus des assurés sociaux disposent alors des trois quarts des sièges dans des caisses de Sécurité sociale dotées de pouvoirs effectifs. Ces résultats et, malgré un recul important de la démocratie dans la gestion des caisses en 1967, la persistance jusqu'aux années 1980 de rapports de force favorables à la reconnaissance des besoins de santé se combinent avec les progrès rapides des techniques médicales et de

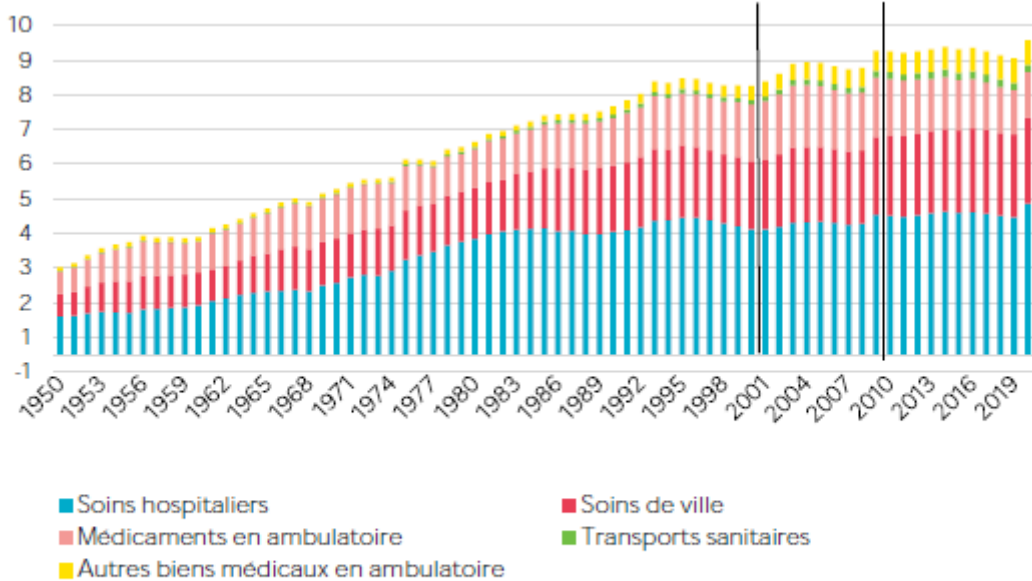
l'éducation, le niveau de vie matérielle atteint, le vieillissement de la population, etc. Mais à partir des années 1980, des contre-tendances interviennent. L'étatisation de la Sécurité sociale par le plan Juppé en 1996 y participe. Ces évolutions se reflètent dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

La CSBM est mesurée dans les comptes annuels de la santé établis par la DREES (sur leur méthode, annexe 1 de Drees 10/11/2022). Elle comprend les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, les médicaments et les autres biens médicaux (optique, prothèses, petit matériel...) quels que soient les financeurs. Seules les dépenses qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé sont prises en compte. Ainsi, les dépenses de soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées en institution sont exclues. En revanche, elles sont incluses dans un agrégat plus large, la dépense courante de santé au sens international (DCSi) qui compte aussi d'autres postes comme la prévention (*Insee définitions*, Consommation de soins et de biens médicaux/CSBM).

En 1950, la part de la CSBM dans le PIB est de 2,6 %. Elle tend à augmenter fortement. Mais avec la sortie de la grande croissance au milieu des années 1970, les comptes de l'assurance maladie se retrouvent régulièrement en déficit. Depuis cette époque, et plus systématiquement à partir des années 1980, "*les plans de redressement*" inspirés par des idéologies réactionnaires se succèdent. Ces plans et le maintien des facteurs de dynamisme des dépenses jouent de façon contradictoire et entraînent des fluctuations dans le rapport de la CSBM au PIB retracées dans le graphique 5. En base 2020, celui-ci demeure un peu au-dessus de 9 % dans la première partie des années 2010, puis diminue, et remonte en 2020 et 2021 à 9,1 % du fait des mesures prises dans la crise de la Covid. La DCSi représente 12,3 % du PIB en 2021.

Graphique 5

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) en % du PIB



Note > Rupture de série entre les années 2000 et 2001 et entre les années 2009 et 2010.

Source > DREES, comptes de la santé (base 2010 pour la période 1950-2000; base 2014 pour la période 2001-2009; base 2020 pour la période 2010-2020).

Source : DREES, comptes de la santé 2020.

La contradiction avec les besoins tend à s'aggraver du fait d'un tassement du financement par la Sécurité sociale, des dépassements d'honoraires et des renoncements aux soins, d'une restriction de l'offre s'éloignant des besoins, d'une standardisation bureaucratique s'accompagnant d'incitations marchandes pernicieuses, et de l'extension de la sphère du capital dans la santé.

a) Tassement du financement par la Sécurité sociale, renoncements aux soins, dépassements d'honoraires

Un tassement injuste socialement et inefficace du financement par la Sécurité sociale s'est opéré sous prétexte d'abus dans la demande de santé et de "responsabilisation" des patients en les faisant payer. Je reprends ci-dessous, en le résumant et le mettant à jour, le point 3.3. d'un texte sur les communs s'attachant au commonwashing, c'est-à-dire à l'habillage en communs par les mutuelles "complémentaires santé" de pratiques subordonnées en fait à la concurrence capitaliste (Grevet mars 2021 point 3.3 avec les références à de nombreuses publications auxquelles ajouter maintenant Batifoulier et Del Sol 2022).

Jusqu'en 1980, la logique de la Sécurité sociale "de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins de santé" s'affirme pleinement contre la logique de l'assurance privée "de chacun selon les risques de santé qu'il paraît présenter, à chacun selon le niveau d'assurance qu'il est en mesure de payer". Dans le financement de la CSBM, la part de la Sécurité sociale atteint un maximum de 80 % en 1980 et 83 % en ajoutant la part de l'État (DREES, juillet 2017). Ensuite, la logique de l'assurance privée exerce par étapes une emprise croissante : retrait de la Sécurité sociale des soins courants, augmentation des dépenses non couvertes par la Sécurité sociale dans un secteur hospitalier privé s'étendant, etc. Le financement par la Sécurité sociale plus la part de l'État devenue résiduelle reste cependant très majoritaire vers 77-78 %.

Quant à la couverture complémentaire par les mutuelles, au début des années 1990, la Mutualité effectue un choix funeste auquel rien ne l'obligeait. Elle choisit de se placer dans le cadre du marché européen de l'assurance en construction pour assurer son indépendance vis-à-vis de la Sécurité sociale et poursuivre des chimères de conquête sur ce marché européen. La concurrence conduit les mutuelles à se

concentrer et à s'éloigner de plus en plus de la solidarité de proximité. Face à l'opposition entre le principe de solidarité qui reste actif dans le mouvement mutualiste et la concurrence qui contraint à la sélection des risques, des solutions bancales sont cherchées (segmentation en fonction des tranches d'âge et des formules de protection qu'il revient à choisir en évaluant ses risques et sa capacité à payer). En % des cotisations collectées sur le marché des complémentaires santé, la place des mutuelles devient minoritaire (de 59 % en 2001 à 47 % en 2021), la place des entreprises d'assurance s'accroît de 20 à 36 % et celle des institutions de prévoyance diminue de 21 à 17 % (DREES 16/01/2023).

Le système Sécurité sociale + complémentaires est irrationnel. Il duplique les coûts de gestion et immobilise de lourdes réserves du fait de la réglementation européenne sur les garanties de solvabilité des entreprises d'assurance. En janvier 2022, le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) publie un rapport envisageant quatre scénarios d'articulation entre la Sécurité sociale et les complémentaires, dont celui d'une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Les assureurs privés mutualistes ou non se mobilisent contre. L'État les suit et continue à octroyer des rentes à ses alliés politiques au détriment du plus grand nombre (Batifoulier et Da Silva 2022).

Les dépassements d'honoraires sont devenus une cause majeure d'inégalités, car les personnes ayant des revenus suffisants prennent des assurances complémentaires qui remboursent plus ou moins intégralement ces dépassements. Selon un document de l'Assurance maladie, ils n'ont jamais été aussi élevés qu'en 2021, à quasiment 3,5 milliards d'euros, soit 2 milliards de plus en vingt ans. Pour la quasi-totalité, ils sont le fait des spécialistes dont 51 % sont installés en secteur 2, celui des tarifs fixés librement (Solveig Godeluck, 30/05/2022, "Les dépassements d'honoraires des médecins repartent à la hausse". *Les Échos*).

Il faut ajouter que la faible participation des ménages (le reste à charge) au financement de la CSBM, 7 % en 2021, ne peut pas s'interpréter sans prendre en compte les renoncements aux soins pour des raisons culturelles, géographiques, de difficulté à trouver un praticien et aussi pour des raisons financières (Grimaldi et Pierru, 2020, p. 22). De plus des soins sont refusés aux personnes bénéficiant de la protection universelle maladie et aux patients étrangers sans titre de séjour en principe couvert par l'aide médicale d'État

(sur la situation en Seine-Saint-Denis, voir Gaudillière, Izambert, Juven 2021 p. 81s).

b) Une restriction de l'offre s'éloignant des besoins

Les numerus clausus

Les plans dits de "redressement" des comptes de la Sécurité sociale portent principalement sur la réduction de l'offre avec chronologiquement d'abord l'instauration des numerus clausus dans les formations médicales, en 1971 à l'entrée en deuxième année et en 1982-1984 pour l'accès aux formations spécialisées à partir de la sixième année. Le sociologue Marc-Olivier Déplaud 2015 en a retracé de façon très fine une histoire marquée par les contradictions des forces qui agissent au sein du milieu médical. Cette histoire importe pour les luttes aujourd'hui.

Parmi les représentants du corps médical, jusqu'au début des années 1960, le discours sur l'excès du nombre de médecins en France domine. Mais un autre thème va ensuite le supplanter, celui de l'insuffisance de ce nombre, préjudiciable à la santé des Français et aux conditions de travail des médecins. Un décret gouvernemental est pris en mai 1960 en faveur de ceux qui au sein du milieu médical sont favorables au conventionnement. Celui-ci rompt avec la liberté laissée au médecin de fixer ses tarifs sous prétexte d'entente directe avec le patient. Il applique ce qui était prévu lors de la création de la Sécurité sociale en 1945, à savoir la fixation des tarifs par convention entre les caisses et les syndicats médicaux et la possibilité ainsi de rembourser les patients à hauteur de 80 % du prix de la consultation. La médecine ambulatoire devient accessible à la majeure partie de la population, d'où un facteur poussant à la croissance du nombre des médecins. Les transformations de la médecine hospitalière depuis le début des années 1960 jouent dans le même sens.

Mais, dès la fin des années 1960, des forces agissent en sens contraire. En réponse aux mouvements étudiants de mai 1968, une "mobilisation contre-révolutionnaire" a été lancée par une poignée de médecins hospitalo-universitaires parisiens. Elle visait notamment "à restaurer l'ordre dans les facultés de médecine et dans les hôpitaux universitaires et à maintenir intacts la réputation et le prestige de leur profession". Elle en vient à réclamer l'institution d'un concours sélectif en début d'études médicales pour éviter "qu'une « armée de médecins aux pieds nus » en viennent à accepter « une étatisation de la médecine »". Elle reçoit le soutien de l'Ordre des médecins et de la

Fédération des médecins de France (FMF). Elle trouve un soutien à la Direction ministérielle du Budget qui cherche à limiter les dépenses de l'assurance maladie en étant aveugle dans l'anticipation des besoins de la population. Le président de la République et le gouvernement sont gagnés à cette cause, d'où la loi du 12 juillet 1971 qui instaure des numéros clausus en médecine, odontologie, pharmacie, kinésithérapie et pour la formation des sage-femmes.

Les numéros clausus diminuent et arrivent à un point bas en 1993, maintenu jusque 1998. En différentes étapes, face aux manques criants de personnels de santé et à la dégradation des conditions de travail de ceux-ci, les numéros clausus croissent jusqu'en 2021 sans compenser les départs à la retraite. Ils sont supprimés à la suite de la loi Santé de 2019. Mais demeurent de graves manques de personnels et de mauvaises conditions de travail pour beaucoup d'entre eux avec :

- des rémunérations insuffisantes pour nombre de personnels de santé ;
- compte tenu des délais de formation de nouveaux personnels de santé, un manque d'assurance sur les moyens financiers de mesures palliatives provisoires ainsi que sur la valorisation matérielle et symbolique du travail de l'ensemble des professionnels de santé ;
- l'opacité de la procédure de fixation des capacités d'accueil des facultés de médecine, opacité relevée dans le rapport sénatorial de Mme Sonia de La Provôté 2021 ;
- la persistance probable de forces malthusiennes cherchant à garantir des revenus par la limitation des effectifs. Sans supposer a priori une relation mécanique, notons que parmi les médecins libéraux les disparités sont très grandes, les radiologues (radiothérapie, médecine nucléaire et imagerie médicale), les anesthésistes-réanimateurs, les ophtalmologues ou les chirurgiens sont les mieux rémunérés, avec des revenus qui atteignent ou dépassent en moyenne 185 000 € par an charges déduites. La radiothérapie se distingue nettement avec un revenu moyen supérieur à 400 000 € par an (Drees 03/03/2022, *Études et résultats* n°1223). Ces rémunérations vont très au-delà de la compensation de leur faiblesse pendant l'internat.

Insuffisance de l'offre hospitalière publique et dérive techniciste

Pierre-André Juven, Frédéric Pierru, Fanny Vincent 2019 ont établi un bilan de l'offre hospitalière publique sous le titre évocateur *La Casse du siècle. À propos des réformes de l'hôpital public*. Ce bilan est prolongé par André Grimaldi et Frédéric Pierru 2020, André Grimaldi 2022. Je ne le reprends pas en détail. Voici juste de très brèves indications.

Au 31/12/1998, le nombre de lits en hospitalisation complète était de 313 315 dans le secteur public (*Insee Références*, 27/02/2020). Selon les dernières données de la Drees (Drees, 2022, *Les établissements de santé* 2022), il est au 31/12/2020 de 237 941. Le nombre de lits d'hospitalisation à temps partiel (moins de 24 h) progresse sensiblement dans le cadre plus large d'un virage ambulatoire. Juven et alii 2019 soulignent que, dans bien des cas, ce virage relève du mirage très inégalitaire socialement et géographiquement faute d'une organisation adéquate en amont et en aval de l'hôpital.

L'insuffisance organisée de l'offre, c'est aussi une dérive techniciste qui ne voit que les soins techniques effectivement nécessaires, mais lacunaires pour les personnes atteintes de maladies chroniques, vieillissantes, précarisées. Ces différentes catégories ont besoin de soins techniques et aussi d'une prise en charge psychologique et sociale, en sus d'un travail de prévention individualisé.

c) Les dégâts de la standardisation bureaucratique et d'incitations marchandes pernicieuses

Dans le cadre du "nouveau management public", depuis 2004, les hôpitaux sont financés par un système de tarification à l'activité (T2A) en médecine, chirurgie, obstétrique, et hospitalisation à domicile. Une structure administrative dépendant du ministère de la Santé, l'ARS (Agence régionale de Santé) est acheteur rémunérant un établissement hospitalier pour un épisode de soins. Le prix est fixé par le ministère de la Santé en fonction de la moyenne des coûts observés sur un échantillon d'établissements de soins par GHM (groupe homogène de malades). C'est une standardisation bureaucratique qui normalise et parcellise l'acte de soin. Sous prétexte de rationalisation, il pousse à la chasse aux temps morts, mal employés et multiplie les formalités administratives prenant sur le temps de soin. Il fonctionne au détriment des patients et des personnels de santé. Une enquête de la Drees fait ainsi ressortir des conditions de travail hospitalier en 2019 plus mauvaises que pour l'ensemble

des salariés (Drees, novembre 2021, *Études et Résultats* n°2015).

Les effets pervers de ce système de financement sont multiples (Juven 2016). Un hôpital situé dans une zone de fort chômage, de précarité, risque fort d'avoir un coût de prise en charge supérieur à un établissement d'une zone favorisée. Plus généralement, la T2A incite à la sélection des patients, c'est-à-dire à choisir les patients dont le coût de prise en charge sera inférieur au coût du GHM et à écarter ceux à coût supérieur. Elle incite à appliquer une surcotation de la prise en charge pour soins plus compliqués que prévu, d'où par exemple un nombre de césariennes lors d'un accouchement s'accroissant sans raisons médicales avérées. Une baisse de la qualité des soins vient de l'incitation à accélérer la sortie des malades puisque la durée d'hospitalisation ne conditionne plus le prix. Des soins nécessaires sont reportés sur les médecins traitants et les familles ou entraînent une ré-hospitalisation. De plus, la T2A incite les établissements à se débarrasser d'activités non rentables. Globalement, elle pousse à des comportements contradictoires avec les valeurs qui doivent être au cœur des soins. Au début de l'année 2023, Emmanuel Macron a annoncé la fin de la T2A dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), mais sans indication sur ce qu'il envisage à la place.

d) L'extension de la sphère du capital dans la santé

Le capital est présent dans le système de santé en France dès le XIX^e siècle (industrie pharmaceutique, cliniques, loi de 1898 sur l'assurance contre les accidents du travail). La Sécurité sociale créée à la Libération a largement financé l'industrie pharmaceutique et les cliniques privées, mais elle a maintenu l'essentiel du système de soin hors de la prise du capital. Celle-ci s'étend dans la dernière période. Elle concerne comme précédemment l'industrie pharmaceutique, mais aussi le secteur en croissance des équipements médicaux, les laboratoires d'analyses médicales, les cliniques qui sortent de la propriété personnelle ou familiale de médecins et qui se concentrent. Ramsay Santé et ELSAN sont aujourd'hui de puissants leaders de l'hospitalisation privée à but lucratif (Laura Allés, "Les transformations du capitalisme hospitalier français – Un secteur aux mains de la finance de marché" dans Batifoulie et Da Silva 2022). Ramsay affiche actuellement "36 000 salariés et 8 600 praticiens" et ELSAN "28 000 collaborateurs et 7 500 médecins". André Grimaldi 2022 souligne que l'hospitalisation commerciale choisit les "activités

profitables", embauche les professionnels nécessaires à des tarifs deux à quatre fois plus élevés qu'à l'hôpital public. Les patients doivent payer des dépassements d'honoraires quasi systématiques et des prestations annexes à des prix souvent abusifs.

Ajoutons une indication à propos des Ehpad et du scandale Orpea mis en lumière en 2022 par Victor Castanet publiant *Les fossoyeurs*. Orpea est repris par la Caisse des dépôts associée à trois assureurs (Maif, Macsf et Cnp Assurances). Ce ne sont pas des investisseurs capitalistes, mais cela ne signifie pas la disparition du critère de rentabilité. Simplement, le niveau de rentabilité visé qui était de 26 à 27 % s'abaisse (compte rendu de la réunion de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale le 09/02/2023 [Ici](#)). La rentabilité devrait être très faible ou nulle pendant quelques années ; il n'en irait pas de même ensuite. Citons Pascal Demurger directeur général de la Maif : "C'est ... une occasion de mettre un pied dans le sujet de la dépendance, la cinquième branche de protection sociale que nous espérons voir émerger un jour... Nous donnerons la priorité à la qualité sur la rentabilité, mais nous attendons un retour sur investissement dans sept à dix ans" (*Les Échos*, Amélie Laurin; 16/02/2023). Cette persistance du critère de rentabilité dans l'accueil des personnes âgées me semble appeler la critique.

e) Une crise multidimensionnelle

Le système de santé est aujourd'hui marqué par une profonde crise multidimensionnelle. L'organisation de ce système s'avère gravement défaillante. L'absence d'un service public de proximité donnant accès aux généralistes et aux spécialistes sans inégalités sociales, la sous-médicalisation des Ehpad se répercutent de façon cumulative sur l'hôpital public. Le système de santé souffre de l'absence d'un agencement des pouvoirs associant, sous des formes appropriées à chaque niveau, les soignants, la population, les responsables politiques et administratifs.

f) La proposition par l'OCDE d'une hausse de "l'investissement" pour la santé

À la fin février 2023, l'OCDE (OCDE) a publié un rapport volumineux sous le titre « *Ready for the Next Crisis? Investing in Health System Resilience (Prêt pour la prochaine crise? Investir dans la résilience du système de santé)* ». Parmi de multiples propositions, il reprend un travail publié en juillet 2022 sous le titre "*Investing in health systems to protect society and boost the economy. Priority investments and order-of-*

magnitude cost estimates (Investir dans les systèmes de santé pour protéger la société et stimuler l'économie. Investissements prioritaires et estimations des coûts par ordre de grandeur)".

Au cours des 10 années précédant la Covid 19, en moyenne dans les pays de l'OCDE, le rapport des dépenses de santé au PIB est resté stable autour de 8,8 %. La proposition est de l'augmenter de 1,4 points pour le porter durablement à 10,1 %. Selon les pays, l'accroissement irait de 0,6 à 2,5 points. L'augmentation moyenne de 1,4 % se répartirait entre les personnels de santé (0,7 point), les équipements, les logiciels, les données (0,4 point), la prévention (0,3 point). La méthode d'estimation mérite d'être prise en compte et discutée au-delà de ce que je suis en mesure de faire ici.

En revanche, je soulignerai que dans les publications de l'OCDE citées, rien n'est indiqué sur le caractère socialement injuste et inefficace de la répartition actuelle des rôles, certes très variable selon les pays, entre le public, le privé non lucratif et le secteur capitaliste. La proposition ici est d'assurer une forte priorité au service public, pas seulement dans l'affectation d'un surcroît indispensable de dépenses pour la santé, mais aussi par réaffectation de la dépense déjà existante.

g) Transférer plusieurs points de PIB du marchand au non marchand des services publics personnels

L'extension de la sphère du capital dans les services personnels affecte d'autres secteurs que la santé au sens strict. Son extension dans l'enseignement supérieur avec le géant Galileo et l'apprentissage en alternance est remarquable, cf. les articles de Marie Piquemal dans *Libération* du 23/11/2022 et du 13/02/2023. Les portes tournantes public/capitaliste ont fonctionné avec la venue dans Galileo de Muriel Pénicaud ex-ministre du travail, Guillaume Pepy ex-président de la Sncf et de Martin Hirsch ex-directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Johan Faerber 2023 a montré comment le développement de l'enseignement supérieur privé se nourrit de la pénurie de la dépense publique et de l'anxiété que Parcoursup génère. Par ailleurs, le capital contrôle l'apprentissage et une large partie de la formation continue.

Cet exemple illustre le fait que la nécessaire croissance des fonds collectifs personnels concerne un ensemble large. Je renvoie à un travail ultérieur l'analyse des dégâts du capital et des besoins de fonds collectifs personnels dans l'éducation, la culture, la

petite enfance (cf. le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales de mars 2023), l'accueil et le soutien aux activités des personnes âgées, le logement. En incluant la santé, j'avancerai l'hypothèse que répondre à ces besoins supposerait de transférer plusieurs points de PIB du marchand au non marchand des services publics personnels.

Cela ne signifie pas qu'il y ait à négliger l'efficacité à impulser par des buts de service public dans de nouvelles organisations cherchant pleinement à donner du sens au travail de toutes et tous. L'hypothèse d'une forte croissance des fonds collectifs personnels et de nouvelles formes d'efficacité devrait, quand les conditions en seront réunies, être validée et précisée à partir des besoins dont la reconnaissance suppose la discussion et la préparation des décisions avec la participation des spécialistes, des élus, de la population dans des formes de démocratie directe à trouver. La visée est donc celle d'un débat démocratique débouchant sur une planification des services personnels de long terme dans le cadre d'une planification écologique d'ensemble.

Conclusion

Engager une lutte d'idées résolue pour un "carré réalisable". Qualité du travail, salaires décents, fonds collectifs personnels solidaires, usage écologique de l'EBE

Les hypothèses présentées ici sur la répartition de la valeur ajoutée et le financement de l'économie vont de pair avec une proposition. Il s'agirait, par essai-erreur de chercher les voies d'une lutte d'idées résolue et engagée dès maintenant pour un "carré réalisable" : la qualité du travail, des salaires décents, des fonds collectifs personnels solidaires, un usage écologique de l'EBE dans les entreprises grandes et intermédiaires. J'utilise l'expression de "carré réalisable" par référence et opposition au "carré magique", magique parce qu'irréalisable, de Nicholas Kaldor à propos de la croissance des "Trente glorieuses" (Lorentz 2018 p.78).

Contre les arguments relevant de l'appel à la résignation, la prise en compte de la profonde aspiration à un travail ayant du sens devrait permettre d'argumenter pour l'association entre une réorganisation ambitieuse du travail et des salaires décents.

Par ailleurs, nous devrions nous heurter aux discours fallacieux sur “le poids” des prélèvements obligatoires. Contre ceux-ci, il faut d’abord relever, comme le fait la comptabilité nationale, que la production non marchande participe au PIB. Il faut souligner ensuite et surtout que la proposition d’un développement non marchand des services personnels implique bien un surcroît de flux monétaires allant des secteurs marchands aux secteurs non marchands, mais que ce surcroît a pour contrepartie un autre surcroît, la croissance bénéfique des flux non monétaires allant vers les personnes, vers leur santé, éducation, culture, vers les services à la petite enfance et aux personnes âgées, y compris en soutien à la libre activité de ces dernières. Par exemple, la dépense pour la santé a pour contrepartie une production de soins, élément essentiel de l’allongement de la durée de la vie qui à la naissance s’établit en 1947 à 66,7 ans pour les femmes, 61,2 pour les hommes, en 2019 avant la Covid, 85,6 ans pour les femmes et 79,8 pour les hommes avec cependant de grandes inégalités sociales (Carbonnier et Palier 2022).

Les fonds communs et publics de revenu hors salaire relèvent aussi de besoins de socialisation solidaires et égalitaires. Les prélèvements obligatoires permettant d’alimenter ces fonds ont pour contrepartie des transferts vers les ménages qui rendent leurs ressources moins inégalitaires. Le discours sur “le poids” est à confronter à la question “*quel poids pour qui et quels avantages pour qui ?*” Sous les deux aspects précédents, un intérêt particulier s’attache à une publication *Insee Références* du 27/05/2021 montrant qu’en 2018, les deux tiers des individus reçoivent en moyenne davantage en prestations et en services publics qu’ils ne versent en impôts, taxes et contributions sociales contre environ un tiers dans l’approche monétaire usuelle. La tendance au capitalisme anthroponomique si elle se développe ne peut qu’aller à l’encontre de ces effets redistributifs. La lutte contre cette tendance va en sens inverse. Il y a ainsi une

cohérence entre la réduction des inégalités salariales et le développement des fonds collectifs personnels.

Les deux composantes des fonds collectifs personnels donnent des moyens de vie hors salaire conditionné par l’insertion immédiate dans la production matérielle et de services. Du point de vue du capital, ils sont à limiter autant que faire se peut, compte tenu des rapports de force au sein de la société. Dans la bataille d’idées, le capital et les forces qui y sont liées opposent salaire direct net et fonds collectifs personnels. De notre point de vue, il y aurait à insister sur la complémentarité entre ces derniers quant aux conditions de vie des gens, et aussi quant aux solutions à donner à la crise du travail. Ces solutions tiennent en premier lieu à une organisation du travail rompant avec les modèles capitalistes actuels et à la reconnaissance symbolique et matérielle assurée par un salaire décent. Dans la bataille d’idées, il s’agirait de gagner contre l’antienne du salaire net donnant à lui seul son sens au travail du point de vue matériel. Ce sens, c’est aussi et de façon croissante la production de moyens solidaires et égalitaires pour la santé, l’éducation, la formation professionnelle, la petite enfance, le soutien aux personnes âgées, le logement.

Enfin, il est vraisemblable que les propositions sur la gestion et le financement des entreprises grandes et intermédiaires, sur l’usage écologique de l’EBE, se heurteront à la mobilisation du spectre de l’économie soviétique. Il y aurait d’abord à en dénoncer le caractère paresseux face à des propositions qui n’ont rien à voir avec ce spectre. Et surtout il s’agirait de souligner avec appui sur l’expérience concrète le caractère mythique d’une gestion écologique des entreprises grandes et intermédiaires par le capital. Voilà pour une esquisse d’esquisse proposée à la discussion collective.

29 avril 2023

Patrice Grevet est Professeur honoraire en sciences économiques à l’Université de Lille.

Bibliographie

- AUVRAY Tristan, DURAND Cédric, RABINOVICH Joel, RIKAP Cecilia, 2020, *Conservation et transformation de la financiarisation : du Mark I au Mark II*. Political Economy Working Papers n°2/2020. [Ici](#)

- BARAN Paul et SWEEZY Paul, 1968, *Le capitalisme monopoliste*. François Maspero.
- BATIFOULIER Philippe et DA SILVA Nicolas, 2022, “La petite réforme de la « grande sécu ». Illustration d’un capitalisme politique en santé ?”. *Revue française de socio-économie* n° 29.

- BATIFOULIER Philippe et DEL SOL Marion (dir.), 2022, *Plus d'assurance santé pour moins de protection ? Le patient face au marché*. [Ici](#)
- BATIFOULIER Philippe et DA SILVA Nicolas (dir), 2022, "Dynamiques du capitalisme sanitaire". *Économie et institutions*, n°30-31. [Ici](#)
- BERTAUX Daniel
/ 1977, *Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthroponomie politique*. PUF
/ 2014, « Le care comme partie émergée de la production de la vie ». *Revue des sciences sociales* n° 52 p. 118-128. [Ici](#)
/ Une liste des publications de D. Bertaux [Ici](#)
- BILLOT Sylvain, 2022, « Partage de la valeur ajoutée : il est temps de faire les poches au grand patronat ! », 6 mars. [Ici](#).
- BOCCARA Paul, 2017, *Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique*. Delga.
- BOYER Robert, 2005, *How to control and reward managers? The paradox of the 90s*. Cepremap. [Ici](#)
- BOYER Robert, 2015, "L'essor du secteur de la santé annonce-t-il un modèle de développement anthropogénétique ?". *Revue de la régulation* 1^{er} semestre 2015.
- BOYER Robert, 2020, *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie*. La Découverte.
- BOYER Robert, 2023, *L'Économie sociale et solidaire : une utopie réaliste pour le XXI^e siècle ?* Les Petits Matins.
- CARBONNIER Clément, MOREL Nathalie, 2018, *Le retour des domestiques*. Seuil.
- CARBONNIER Clément, PALIER Bruno, 2022, *Les femmes, les jeunes et les enfants d'abord. Investissement social et économie de la qualité*. Puf
- CASTANET Victor, 2023 (édition augmentée), *Les Fossoyeurs*. J'ai lu.
- CEREQ Bref 392, 2020, Regards comparatifs sur la formation en Europe : un plafond de verre du côté des entreprises françaises [Ici](#)
- CHANCEL Lucas, 2021, 2^e éd., *Insoutenables inégalités. Pour une justice sociale et environnementale*. Les Petits matins/Institut Veblen.
- CLOT Yves avec BONNEFOND Jean-Yves, BONNEMAIN Antoine et ZITTOUN Mylène Zittoun, 2021, *Le prix du travail bien fait. La coopération conflictuelle dans les organisations*. La Découverte.
- CONCIALDI Pierre, novembre 2022, "Vivre au minimum : des dépenses qui augmentent plus vite que l'inflation", *Eclairages*, IRES # 24. [Ici](#)
- COUTROT Thomas et PEREZ Coralie, 2022, *Redonner du sens au travail Une aspiration révolutionnaire*. Seuil.
- COUTROT Thomas, 2018, *Libérer le travail. Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer ?* Seuil.
- DA SILVA Nicolas, 2022, *La bataille de la Sécu. Un histoire du système de santé*. La Fabrique.
- DELÉPINE Justin, 01/02/2021, "Les patrons rémunérés sur le cours de Bourse". *Alternatives économiques* n°409.
- DELORME Robert et ANDRÉ Christine, 1983, *L'État et l'économie. Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France 1870-1980*. Seuil
- DÉPLAUDE Marc-Olivier, 2015, *La hantise du nombre. Une histoire des numerus clausus de médecine*. Les Belles Lettres.
- DEVETTER François-Xavier, VALENTIN Julie, 2021, *Deux millions de travailleurs et des poussières*. Les petits matins.
- DEVETTER François-Xavier, VALENTIN Julie, 2021, *Deux millions de travailleurs et des poussières*. Les petits matins.
- DARES Analyses n°39, 23/08/2022, *La dépense des entreprises au titre de la formation : quel circuit de financement en 2018 ?* [Ici](#)
- DREES juillet 2017, "Les dépenses de santé depuis 1950". *Études&Résultats* n° 1017.
- DREES 04/02/2020, *Les comptes nationaux de la santé*. [Ici](#)
- DREES, *Études et Résultats* n°2015, novembre 2021. [Ici](#)
- DREES 03/03/2022, "Revenu des médecins libéraux : une hausse de 1,9 % par an en euros constants entre 2014 et 2017". *Études et résultats* n°1223.
- DREES 10/11/2022, *Les dépenses de santé en 2021 – édition 2022*. [Ici](#)
- DREES 16/01/2023, *Rapport 2022, La situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé*. [Ici](#)
- DURANT Dominique, juillet 2003, "Le traitement des stock-options : un exemple de convergence entre comptes nationaux et comptes d'entreprise". *Bulletin de la Banque de France* n°115. [Ici](#)
- FAERBER Johan, 2023, *Parlez-vous le Parcoursup ?* Seuil.
- FESSEL Michaël, 2019, *Récidive 1938*. Puf.

- FREMEAUX Nicolas, 2018, *Les nouveaux héritiers*. Seuil.
- GARBINTI Bertrand et GOUPILLE-LEBRET Jonathan, 2019, "Inégalités de revenu et de richesse en France : évolutions et liens sur longue période". *Économie et statistique* n° 510-511-512. P. 82-85. [Ici](#)
- GAUDILLIÈRE Jean-Paul, IZAMBERT Caroline, JUVEN Pierre-André, 2021, *Pandémopolitique. Réinventer la santé en commun*. La Découverte.
- GREVET Patrice, 1976, *Besoins populaires et financement public*. Éditions sociales.
- GREVET Patrice, mars 2021, "Que retenir des communs pour une alternative ?" *Les Possibles* n°27 [Ici](#)
- GREVET Patrice, septembre 2021, "La réduction des inégalités salariales dans une visée sociale-écologique radicale" *Les Possibles* n°29. [Ici](#)
- GREVET Patrice, 2022, "La gestion et le financement actuels des GE et ETI face à une bifurcation radicale". *Les Possibles* n° 31. [Ici](#)
- GRIMALDI André, 2022, *L'hôpital nous a sauvés : sauvons-le*. Odile Jacob.
- HARRIBEY Jean-Marie, *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Dunod
- IGAS (Inspection générale des affaires sociales), mars 2023, *Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches*. [Ici](#)
- *Insee Première*, 10/06/2011, "La place du secteur associatif et de l'action sociale dans l'économie Deux dimensions de la vie sociale à l'aune des comptes nationaux". [Ici](#)
- *INSEE Première* n°1908, 29/06/2022, "En 2021, la consommation des ménages rebondit mais reste en deçà de sa tendance d'avant-crise". [Ici](#)
- *INSEE Première* n°1938, 16/02/2023, "Les salaires dans le secteur privé en 2021. Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire". [Ici](#)
- *INSEE Références*, 27/05/2021, Aliocha Accardo, Mathias André, Sylvain Billot, Jean-Marc Germain, Michaël Sicsic, "Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics". [Ici](#)
- *Insee Références*, 27/02/2020, "Tableaux de l'économie française Édition 2020. Personnels et équipements de santé". [Ici](#)
- *INSEE Résultats*, 01/03/2023, "Dépenses des administrations publiques ventilées par fonction en 2021. Chiffres détaillés". [Ici](#)
- *INTÉRÊT GÉNÉRAL*, février 2021, n°11, "Pour casser les dynasties patrimoniales, inventer l'héritage tout au long de la vie". [Ici](#)
- JUVEN Pierre-André, 2016, *Une santé qui compte ? Les coûts et les tarifs controversés de l'hôpital public*. PUF
- KEUCHEYAN Razmig, 2019, *Les besoins artificiels. Comment sortir du consumérisme*. La Découverte
- LAPEYRE Nathalie, LAUFER Jacqueline, LEMIERE Séverine, POCHIC Sophie, SILVERA Rachel, 2021, *Le genre au travail. Recherches féministes et luttes de femmes*. Éditions Syllepse. Chapitre 2 "Les services : entre dévalorisation et mobilisations".
- LINHART Danièle, 2021, *L'insoutenable subordination des salariés*. Éditions Érès
- LINHART Danièle, 17/03/2023 sur France inter. [Ici](#)
- LIVRETS et PLANS DE L'AVENIR EN COMMUN, 2022, livrets n° 2, 7, 9, 13,14 et plans n° 4, 8, 13. [Ici](#)
- LOJKINE Jean, 2018/1, "L'anthroponomie de Paul Boccard". *La Pensée* n° 393.
- LORENTZ André, 2018, dans BERR Éric, MONVOISIN Virginie, PONSOT Jean-François (dir.), *L'économie post-keynésienne. Histoire, théories et politiques*. P. 78. Seuil.
- MIRLICOURTOIS Alexandre, 31/01/2023, *Patrimoine des Français : le retour en force de l'héritage*. XerfiCanal. [Ici](#)
- MARGAIRAZ Michel, 1991, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion. 1932-1952*. Tome 1. Imprimerie nationale.
- MONTEIL Pierre-Olivier, 2023, *La fabrique des mondes communs. Réconcilier le travail, le management et la démocratie*. Éditions érès.
- OECD, 2022, MORGAN David, JAMES Chris, "Investing in health systems to protect society and boost the economy: Priority investments and order-of-magnitude cost estimates", *Health Working Papers* n°144.
- OECDE, 2023, "Ready for the Next Crisis? Investing in health System Resilience". *OECD Health Policy Studies*.
- OXFAM, 2023, *Inégalités-salariales : aux grandes entreprises les gros écarts*. [Ici](#)
- PROXINVEST, 22/11/2022, *Rapport annuel sur les rémunérations des dirigeants*. [Ici](#)
- RAZAVI Sarah, 2007, "The Political and Social Economy of Care in a Development Context. Conceptual Issues, Research Questions and Policy

Options". *Gender and Development. Program Paper Number 3*. UNRISD, Genève. [Ici](#)

- RAZAVI Shahra, STAAB Silke (dir) 2012, *Global Variations in the Political and Social Economy of Care: Worlds Apart*. Routledge/UNRISD.

- UGHETTO Pascal, 2018, *Organiser l'autonomie au travail*. Éditions fyp.

- VANOLI André, 2002, *Une histoire de la comptabilité nationale*. La Découverte.

- VIGREUX Jean, 2016, *Histoire du Front populaire. L'échappée belle*. Tallandier.

Annexe 1. Une simulation de la réduction des inégalités salariales

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Hausse du Smic de 25 %, répercussion dégressive, échelle de 1 à 5 dans le secteur privé								
2	Salaires mensuels nets en 2021 (1)	Effectifs 2021 en EQTP (1)	Salaire moyen net (2)	Masse salariale nette en 2021 (3) et (5)	Coef. multipli. Moyen	Salaire moyen net hypothétique	Masse salariale hypothétique nette (5)	Gain ou perte	Salaires hypo. indexés en avril 2023 (6)
3	Moins de 1 200	410 138	500	205 069 000	1,250	625	256 336 250	125	679
4	De 1 200 à 1 300	644 088	1250	805 110 000	1,250	1 563	1 006 387 500	313	1 699
5	De 1 300 à 1 400	929 836	1350	1 255 278 600	1,220	1 647	1 531 439 892	297	1 790
6	De 1 400 à 1 500	1 074 037	1450	1 557 353 650	1,180	1 711	1 837 677 307	261	1 860
7	De 1 500 à 1 600	1 166 031	1550	1 807 348 050	1,150	1 783	2 078 450 258	233	1 938
8	De 1 600 à 1 700	1 100 461	1650	1 815 760 650	1,130	1 865	2 051 809 535	215	2 027
9	De 1 700 à 1 800	1 019 599	1750	1 784 298 250	1,110	1 943	1 980 571 058	193	2 112
10	De 1 800 à 1 900	938 288	1850	1 735 832 800	1,080	1 998	1 874 699 424	148	2 172
11	De 1 900 à 2 000	854 236	1950	1 665 760 200	1,060	2 067	1 765 705 812	117	2 247
12	De 2 000 à 2 100	776 672	2050	1 592 177 600	1,040	2 132	1 655 864 704	82	2 318
13	De 2 100 à 2 200	691 416	2150	1 486 544 400	1,030	2 215	1 531 140 732	65	2 407
14	De 2 200 à 2 300	616 753	2250	1 387 694 250	1,020	2 295	1 415 448 135	45	2 495
15	De 2 300 à 2 400	552 670	2350	1 298 774 500	1,000	2 350	1 298 774 500	0	2 555
16	De 2 400 à 2 500	490 607	2450	1 201 987 150	1,000	2 450	1 201 987 150	0	2 663
17	De 2 500 à 2 600	442 402	2550	1 128 125 100	1,000	2 550	1 128 125 100	0	2 772
18	De 2 600 à 2 700	397 164	2650	1 052 484 600	1,000	2 650	1 052 484 600	0	2 881
19	De 2 700 à 2 800	356 526	2750	980 446 500	1,000	2 750	980 446 500	0	2 990
20	De 2 800 à 2 900	316 877	2850	903 099 450	1,000	2 850	903 099 450	0	3 098
21	De 2 900 à 3 000	284 969	2950	840 658 550	1,000	2 950	840 658 550	0	3 207
22	De 3 000 à 3 100	260 466	3050	794 421 300	1,000	3 050	794 421 300	0	3 316
23	De 3 100 à 3 200	234 471	3150	738 583 650	1,000	3 150	738 583 650	0	3 424
24	De 3 200 à 3 300	211 541	3250	687 508 250	1,000	3 250	687 508 250	0	3 533
25	De 3 300 à 3 400	192 687	3350	645 501 450	1,000	3 350	645 501 450	0	3 642
26	De 3 400 à 3 500	174 480	3450	601 956 000	1,000	3 450	601 956 000	0	3 750
27	De 3 500 à 3 600	160 107	3550	568 379 850	1,000	3 550	568 379 850	0	3 859
28	De 3 600 à 3 700	146 390	3650	534 323 500	1,000	3 650	534 323 500	0	3 968
29	De 3 700 à 3 800	132 525	3750	496 968 750	1,000	3 750	496 968 750	0	4 077
30	De 3 800 à 3 900	121 762	3850	468 783 700	1,000	3 850	468 783 700	0	4 185
31	De 3 900 à 4 000	113 495	3950	448 305 250	1,000	3 950	448 305 250	0	4 294
32	De 4 000 à 4 100	103 975	4050	421 098 750	1,000	4 050	421 098 750	0	4 403
33	De 4 100 à 4 200	94 392	4150	391 726 800	1,000	4 150	391 726 800	0	4 511
34	De 4 200 à 4 300	87 225	4250	370 706 250	1,000	4 250	370 706 250	0	4 620
35	De 4 300 à 4 400	80 856	4350	351 723 600	1,000	4 350	351 723 600	0	4 729
36	De 4 400 à 4 500	73 560	4450	327 342 000	1,000	4 450	327 342 000	0	4 838
37	De 4 500 à 4 600	68 507	4550	311 706 850	1,000	4 550	311 706 850	0	4 946
38	De 4 600 à 4 700	64 241	4650	298 720 650	1,000	4 650	298 720 650	0	5 055
39	De 4 700 à 4 800	59 437	4750	282 325 750	1,000	4 750	282 325 750	0	5 164
40	De 4 800 à 4 900	54 800	4850	265 780 000	1,000	4 850	265 780 000	0	5 272
41	De 4 900 à 5 000	51 018	4950	252 539 100	1,000	4 950	252 539 100	0	5 381
42	De 5 000 à 5 100	47 446	5050	239 602 300	1,000	5 050	239 602 300	0	5 490
43	De 5 100 à 5 200	44 424	5150	228 783 600	1,000	5 150	228 783 600	0	5 599
44	De 5 200 à 5 300	41 266	5250	216 646 500	1,000	5 250	216 646 500	0	5 707
45	De 5 300 à 5 400	38 237	5350	204 567 950	1,000	5 350	204 567 950	0	5 816
46	De 5 400 à 5 500	35 716	5450	194 652 200	1,000	5 450	194 652 200	0	5 925

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Hausse du Smic de 25 % , répercussion dégressive, échelle de 1 à 5 dans le secteur privé								
2	Salaires mensuels nets en 2021 (1)	Effectifs 2021 en EQTP (1)	Salaire moyen net (2)	Masse salariale nette en 2021 (3) et (5)	Coef. multipli. Moyen	Salaire moyen net hypothétique	Masse salariale hypothétique nette (5)	Gain ou perte	Salaires hypo. indexés en avril 2023 (6)
47	De 5 500 à 5 600	33 892	5550	188 100 600	1,000	5 550	188 100 600	0	6 033
48	De 5 600 à 5 700	31 350	5650	177 127 500	1,000	5 650	177 127 500	0	6 142
49	De 5 700 à 5 800	29 424	5750	169 188 000	1,000	5 750	169 188 000	0	6 251
50	De 5 800 à 5 900	27 615	5850	161 547 750	1,000	5 850	161 547 750	0	6 360
51	De 5 900 à 6 000	26 364	5950	156 865 800	1,000	5 950	156 865 800	0	6 468
52	De 6 000 à 6 100	24 679	6050	149 307 950	1,000	6 050	149 307 950	0	6 577
53	De 6 100 à 6 200	22 989	6150	141 382 350	1,000	6 150	141 382 350	0	6 686
54	De 6 200 à 6 300	21 468	6250	134 175 000	1,000	6 250	134 175 000	0	6 794
55	De 6 300 à 6 400	20 339	6350	129 152 650	1,000	6 350	129 152 650	0	6 903
56	De 6 400 à 6 500	19 083	6450	123 085 350	1,000	6 450	123 085 350	0	7 012
57	De 6 500 à 6 600	18 236	6550	119 445 800	1,000	6 550	119 445 800	0	7 121
58	De 6 600 à 6 700	17 273	6650	114 865 450	1,000	6 650	114 865 450	0	7 229
59	De 6 700 à 6 800	16 247	6750	109 667 250	1,000	6 750	109 667 250	0	7 338
60	De 6 800 à 6 900	14 996	6850	102 722 600	1,000	6 850	102 722 600	0	7 447
61	De 6 900 à 7 000	14 775	6950	102 686 250	1,000	6 950	102 686 250	0	7 555
62	De 7 000 à 7 100	13 614	7050	95 978 700	1,000	7 050	95 978 700	0	7 664
63	De 7 100 à 7 200	12 756	7150	91 205 400	1,000	7 150	91 205 400	0	7 773
64	De 7 200 à 7 300	12 294	7250	89 131 500	1,000	7 250	89 131 500	0	7 881
65	De 7 300 à 7 400	11 553	7350	84 914 550	1,000	7 350	84 914 550	0	7 990
66	De 7 400 à 7 500	11 169	7450	83 209 050	1,000	7 450	83 209 050	0	8 099
67	De 7 500 à 7 600	10 598	7550	80 014 900	1,000	7 550	80 014 900	0	8 208
68	De 7 600 à 7 700	9 942	7650	76 056 300	1,000	7 650	76 056 300	0	8 316
69	De 7 700 à 7 800 (4)	9 606	7750	74 446 500		7 734	74 292 804	-16	8 408
70	De 7 800 à 7 900 (4)	9 085	7850	71 317 250		7 734	70 263 390	-116	8 408
71	De 7 900 à 8 000 (4)	9 281	7950	73 783 950		7 734	71 779 254	-216	8 408
72	De 8 000 à 8 100 (4)	8 570	8050	68 988 500		7 734	66 280 380	-316	8 408
73	De 8 100 à 8 200 (4)	8 165	8150	66 544 750		7 734	63 148 110	-416	8 408
74	De 8 200 à 8 300 (4)	7 601	8250	62 708 250		7 734	58 786 134	-516	8 408
75	De 8 300 à 8 400 (4)	7 429	8350	62 032 150		7 734	57 455 886	-616	8 408
76	De 8 400 à 8 500 (4)	7 110	8450	60 079 500		7 734	54 988 740	-716	8 408
77	De 8 500 à 8 600 (4)	6 681	8550	57 122 550		7 734	51 670 854	-816	8 408
78	De 8 600 à 8 700 (4)	6 535	8650	56 527 750		7 734	50 541 690	-916	8 408
79	De 8 700 à 8 800 (4)	6 077	8750	53 173 750		7 734	46 999 518	-1 016	8 408
80	De 8 800 à 8 900 (4)	5 964	8850	52 781 400		7 734	46 125 576	-1 116	8 408
81	De 8 900 à 9 000 (4)	5 562	8950	49 779 900		7 734	43 016 508	-1 216	8 408
82	Plus de 9000 (4)	194 426	17154	3 335 194 955		7 734	1 503 690 684	-9 420	8 408
83	Total	16 468 542		41 670 769 155			41 672 630 684		

Notes du tableau

(1) Sources : *Insee Première* n° 1938

(2) Choix hasardeux pour C3. Milieu de la tranche de C4 à C81.

(3) L'information sur D82 ne m'étant pas connue, D83 est calculé en multipliant la somme (D3:D81) par 1,087 [=1/(1-0,08)]. D82 est calculé ensuite par différence entre D83 et la somme (D3:D81). Ce calcul vient de l'information sur la part de la masse salariale du secteur privé détenue par le top 100 en 2017 (8 %), *Insee Première* n°1800, mai 2020 "Les hauts salaires dans le secteur privé. Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs". L'hypothèse est que ce % serait une approximation utilisable provisoirement pour la tranche "Plus de 9000" en 2021 en attendant la publication par l'Insee des masses salariales par tranche. Cette publication est à demander pour la clarté du débat démocratique. Elle ne toucherait en rien au secret statistique .

(4) Les cellules F69 à F82 correspondent à l'application d'une échelle de 1 à 5. Le Smic mensuel net moyen était en 2021 de 1237,51 € ((1230,6*9)+(1258,22*3))/12. Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/000879878#Graphique>. Après une hausse de 25 %, il aurait été en arrondi de 1547 €. D'où un plafond de 7734 €. La répercussion dégressive de la hausse du Smic élèverait un peu plus de 62 % des salaires avec des augmentations passant progressivement de 25 % à 2 % . En 2021, le soixante-deuxième centile était de 2298 €, dans les conditions d'avril 2023, il serait proche de 2500 €.

(5) Selon *Insee Première* n° 1938, en 2021, le salaire en équivalent temps plein (EQTP) dans le secteur privé est en moyenne de 2524 euros nets par mois, ce qui donne une masse salariale mensuelle nette de 4 156 660 0008 € (2524*16468542). Les montants hypothétiques calculés en D83 et D85 en sont très proches.

(6) La hausse des prix à la consommation est d'environ 8,71 % entre 2021 et avril 2023 (1,052*1,008*1,01*1,009*1,006). Ce % est appliqué dans la colonne I. De janvier à avril 2023, le Smic mensuel net est de 1353,07 €, une hausse de 25 % et une indexation sur la hausse des prix depuis janvier 2023, 3,34 % (1,008*1,01*1,009*1,006), le porterait en avril à 1753 €. Le plafond des salaires serait alors de 8765 €.

Annexe 2. Les obligations légales s'appliquant aux dépenses de formation continue des entreprises depuis le 1^{er} janvier 2019

Depuis la réforme appliquée le 1er janvier 2023, les dépenses de formation continue des entreprises sont constituées de deux éléments :

- une cotisation obligatoire recouvrée par l'Urssaf *la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance* assise sur le montant total des rémunérations imposables et des avantages en nature, considérés comme des traitements et salaires, versés pendant l'année au personnel. Le taux est 0,55 % pour une entreprise de moins de 11 salariés et de 1 % à partir de 11 salariés
- une obligation de *veiller au maintien de l'adaptation et de l'employabilité de ses salariés en procédant au paiement direct de formations à son personnel*. Mais cette obligation est très faible. Elle se borne dans les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque le salarié n'a pas bénéficié, durant les 6 ans précédant son entretien relatif au parcours professionnel d'un entretien portant sur ses perspectives d'évolution et d'au moins une formation autre que celle qui conditionne l'exercice d'une activité ou d'une fonction, en application d'une convention internationale ou de dispositions légales, un abondement est inscrit à son compte personnel de formation et l'entreprise verse, dans le cadre de ses contributions au titre de la formation professionnelle, une somme dont le montant est fixé à 3000 €. Or en moyenne, les dépenses des entreprises vont très au-delà des règles qui généreraient cette future hypothétique contribution. Je qualifie donc ces dépenses de "quasi-volontaires".